

Manitoba Advocate
for Children and Youth

Rapport annuel

ET PLAN DE SERVICES

2025–2026

© 2026 Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba
Tous droits réservés.

ISBN (en ligne) : 978-1-989934-38-8
ISBN (papier) : 978-1-989934-37-1

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez vous adresser au :

Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba
320, rue Donald, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3B 2H3
info@manitobaadvocate.ca

L'utilisation de tout extrait du présent rapport est permise à condition que la source en soit mentionnée.

CITATION SUGGÉRÉE

Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. (2026). *Rapport annuel et Plan de services 2025-2026*.

Communiquer

Bureau de Winnipeg

204 988-7440
De 08 h 30 à 16 h 30
Du lundi au vendredi
320, rue Donald, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3B 2H3

Bureau de Thompson

204 677-7270
De 08 h 30 à 16 h 30
Du lundi au vendredi
300, chemin Mystery Lake
Thompson (Manitoba) R8N 0M2
(dans le centre commercial City Centre)

N° sans frais

1 800 263-7146
Depuis n'importe où au Manitoba

info@manitobaadvocate.ca

manitobaadvocate.ca/fr/

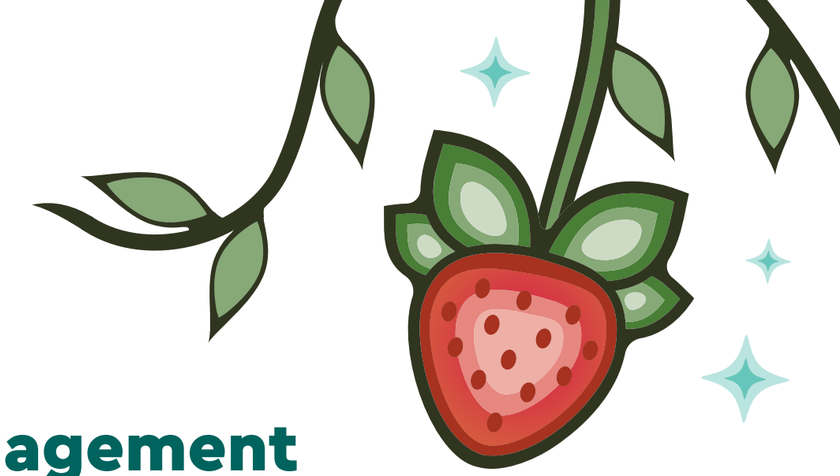
Facebook.com/ManitobaAdvocate

TikTok.com/@manitoba_advocate

Instagram.com/manitobaadvocate

YouTube.com/@ManitobaAdvocate

LinkedIn.com/company/mbadvocate



Notre engagement envers la réconciliation

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba a une portée provinciale.

Nous reconnaissons que nous travaillons sur les territoires visés par les traités nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10 et sur les terres ancestrales des peuples des Anichinabés, des Anishininewuks, des Cris, des Dakotas et des Dénés.

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire national des Métis de la Rivière-Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous reconnaissons que notre eau provient de la Première Nation de Shoal Lake 40, située sur le territoire du Traité n° 3 en Ontario. Nous exprimons notre gratitude aux gens de Shoal Lake qui travaillent sans relâche pour protéger nos réseaux d'alimentation en eau. Nous sommes également reconnaissants pour l'eau provenant de la rivière Burntwood, qui permet la vie à Thompson et dans ses environs.

Nous reconnaissons les injustices historiques et de longue date qui touchent les peuples autochtones, notamment les pertes de territoire, de culture et d'identité engendrées par la colonisation et le système des pensionnats.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités conclus et demeurons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

Dans le cadre d'un engagement inébranlable envers la justice sociale et l'équité, notre Bureau adopte une optique axée sur les droits de la personne, et nos pratiques quotidiennes se fondent à la fois sur la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, *la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les *appels à l'action* de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et les *appels à la justice* issus de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Nous espérons être ainsi en mesure d'amplifier la voix de personnes qui ont été historiquement réduites au silence et marginalisées et de favoriser des améliorations tangibles dans la vie et les expériences des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et de leurs familles. Nous croyons qu'en travaillant en partenariat avec les peuples autochtones dans une approche centrée sur leurs connaissances et leur expertise, nous pourrons apporter des changements concrets et durables.

Dans notre déclaration de réconciliation, nous nous engageons à honorer et à soutenir les mouvements menés par les Autochtones et leurs dirigeants, gardiens et protecteurs du territoire. Cette responsabilité suppose la participation aux systèmes de connaissances autochtones et l'amplification des voix des Autochtones au Manitoba. Nous reconnaissons que la réconciliation est un cheminement, et nous nous engageons à suivre cette voie avec humilité, respect et ouverture d'esprit.

Table des matières

Communiquer avec nous 1
Notre engagement envers la réconciliation..... 2
Table des matières..... 3
Au sujet du Bureau..... 4
Message de la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba 5
Message from the Manitoba Advocate 7
Gaa-naadamaaged ikidowin..... 9
Résumé 11
Executive Summary 12
Ekidowaad omaa..... 13
Conseil des aînés, aîné résident, et spécialiste de la culture autochtone 15
Bureaux et secteurs de programmes..... 17
Services de défense des droits 19
Défense systémique des droits 25
Examens et enquêtes portant sur les décès d'enfants 29
Examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves 33
Mobilisation des jeunes 38
Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs 40
Éducation du public..... 3
Recherche et assurance de la qualité..... 47
Plan de services et priorités stratégiques..... 55
Rapport financier 2025–2026 58
Notre équipe 59

Au sujet du Bureau

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (le Bureau) est un bureau indépendant et non partisan de l'Assemblée législative du Manitoba. Autorisé et régi par la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (la Loi), son rôle est de faire valoir les droits de tous les enfants, jeunes et jeunes adultes du Manitoba, et d'amplifier leurs voix et leurs opinions.

Le protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba tire son mandat de la Loi. Ce mandat inclut notamment ce qui suit :

Services de défense des droits – soutenir, informer et conseiller les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et leurs familles en ce qui a trait aux services désignés.

Examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves et de décès – procéder à des examens et à des enquêtes concernant les cas d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes gravement blessés ou tués, et produire des rapports à ce sujet.

Recherche – mener des recherches sur les services désignés pour en améliorer l'efficacité et la réactivité.

Assurance de la qualité – surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre des enquêtes ou des rapports spéciaux, et examiner et améliorer les politiques et les procédures internes.

Éducation du public et mobilisation des jeunes – faire connaître et comprendre la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (la Convention relative aux droits de l'enfant)*. Aider et informer également les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et leurs familles au sujet de l'accès aux services désignés, et faire valoir l'intérêt supérieur des jeunes au Manitoba.

Conseils aux ministres – conseiller les ministres responsables des services désignés au Manitoba sur les problèmes liés aux systèmes et les possibilités d'amélioration. Les services désignés sont les systèmes au service des enfants et des jeunes que le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes est chargé de surveiller. Il s'agit notamment des systèmes provinciaux de protection de l'enfance, d'adoption, d'aide aux personnes handicapées, d'éducation, de santé mentale chez les jeunes, de lutte contre les dépendances chez les jeunes, d'aide aux victimes et de justice pour les jeunes.

VISION, MISSION ET VALEURS

Vision

Un Manitoba où les systèmes servant les enfants et les jeunes travaillent en collaboration pour garantir que les droits des enfants et des jeunes soient reconnus, respectés, protégés et satisfaits.

Mission

Nous travaillons dans le but d'améliorer la vie des jeunes en leur apportant un soutien, en les défendant et en leur donnant les outils dont ils ont besoin pour que leurs droits soient respectés et leurs voix entendues.

Valeurs

Défense des droits axée sur les enfants
Collaboration
Reddition de comptes
Relationnalité
Intégrité
Justice sociale

Message de la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba



Manitoba Advocate Sherry Gott

Tout au long de mon mandat à titre de protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba, le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes s'est employé sans relâche à remettre en question les structures, les pratiques et les systèmes coloniaux et inéquitables.

L'ensemble de l'organisme a entrepris un parcours d'écoute, d'apprentissage, de croissance et d'adaptation approfondis fondé sur des consultations réfléchies et un engagement sincère à viser juste. Au cours de ce processus, nous avons constaté que, pour être un agent efficace du changement transformationnel et anticolonial, nous devons nous transformer profondément pour éviter de causer des préjudices. Ces changements fondamentaux nécessitent que nous nous engagions à l'égard de l'apprentissage continu, de la responsabilité relationnelle et de la croissance.

La croissance semble donc un thème approprié pour l'exercice 2025–2026.

L'une des plus importantes représentations de la croissance se manifeste dans le changement de notre façon de formuler les recommandations et de surveiller leur mise en œuvre. Notre modèle initial de recommandations, axé sur la conformité, a été élaboré avec des intentions louables, a été mis en œuvre avec soin et diligence et a produit certains résultats intéressants. Cependant, le personnel du Bureau et les organismes publics étaient insatisfaits du processus. Nous pouvons maintenant reconnaître que l'ancien modèle perpétuait des déséquilibres du pouvoir et ignorait les points de vue, les connaissances et les valeurs autochtones, occasionnant involontairement des préjudices.

Notre nouvelle approche s'intitule La promesse des graines : *Cultiver les relations et les changements profonds par la conception et le suivi des recommandations du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba*. Il s'agit d'un outil dynamique et transformateur aux fins de la guérison collective et des changements systémiques ayant des répercussions à grande échelle pour les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et leurs familles, et les collectivités du Manitoba.

La croissance était aussi manifeste dans notre rapport interne, *Decolonization and Reconciliation at the Manitoba Advocate for Children and Youth: Report on the Findings from a Staff Survey of Perspectives and Commitment to Agency Decolonization and Reconciliation*. Bien que le personnel se soit solidement engagé à l'égard des pratiques de décolonisation et de réconciliation, le rapport a constaté une lacune importante sur le plan de la mise en œuvre, de nombreux membres du personnel ne sachant pas exactement comment appliquer les pratiques de réconciliation dans leurs fonctions quotidiennes. Les résultats montrent que, pour traiter les iniquités et aller de l'avant dans un esprit de collaboration, nous devons privilégier le changement au sein de notre Bureau afin de mieux soutenir les enfants et les jeunes que nous servons.

Cette année, nous avons aussi apporté des changements fondamentaux à notre processus d'examen et d'enquête de décès d'enfants. L'ancien processus utilisé par mon Bureau ne permettait pas de saisir toutes les possibilités d'examiner les incidences sur le terrain des politiques et des pratiques de services pouvant être analysées et, en fin de compte, de tisser des liens avec les fournisseurs de services. Ce processus manquait d'engagement constructif et a abouti à une représentation unilatérale de l'expérience de l'enfant, de la famille, de la collectivité et des fournisseurs de services.

Notre nouveau processus *Honorer nos enfants* transmet les résultats de l'examen aux fournisseurs de services. La communication de ces observations soutient une compréhension partagée de l'expérience holistique de l'enfant décédé, de ses circonstances et de ses réalités. Elle offre également des occasions d'apprentissage et de croissance. Cette nouvelle approche rend hommage à la vie de l'enfant en reflétant les voix et les expériences de cet enfant, de sa famille, de la collectivité et des fournisseurs de services qui les appuyaient.

Le personnel a continué de mener une initiative intersystème pluriannuelle qui aide à renforcer la collaboration entre les systèmes servant les jeunes au Manitoba pour soutenir ensemble la santé mentale et répondre aux besoins liés à l'usage de substances. L'initiative, intitulée *Innagakeyaa Bimadizewin (Vers une bonne vie)*, a été façonnée par les contributions de 38 partenaires différents de partout dans la province.
Elle comprend aussi les perspectives des jeunes recueillies dans le cadre de quatre séances de consultation à Winnipeg et dans le nord du Manitoba, où les jeunes ont appelé à des changements de la façon dont les systèmes interviennent auprès des jeunes ayant des besoins liés à l'usage de substances.

Bien que les exemples ci-dessus ne soient que quelques représentations de la croissance du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, je suis fière de dire que cette volonté d'évolution s'étend à tous les secteurs de programmes. Des agentes des services de défense des droits ont commencé à visiter des carrefours jeunesse Rassembler (Huddle) à Winnipeg, à Selkirk et à Brandon pour fournir du soutien aux jeunes. Les enquêteurs sur les cas de blessures graves ont élargi leur programme et trouvé de nouvelles façons d'en accroître la portée. Et, pour la première fois, l'équipe de mobilisation des jeunes est allée au-delà de son périmètre pour célébrer la Journée nationale de l'enfant avec les jeunes des régions rurales.

Nous demeurons engagés à l'égard de la croissance continue dans l'avenir. Nous commençons par la planification et la cartographie stratégiques de notre processus d'élaboration de rapports spéciaux, qui nous aide à présenter des rapports crédibles, percutants et fondés sur les données probantes. Nous sommes impatients de collaborer avec les partenaires communautaires, les corps dirigeants autochtones, les gouvernements, les fournisseurs de services et, surtout, les enfants, les jeunes et les jeunes adultes que nous servons.

Pour conclure, j'espère sincèrement qu'en assumant ses erreurs, en modifiant ses processus, en privilégiant les relations et en s'engageant à l'égard de la croissance, le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba inspirera d'autres personnes à apporter des changements et à évoluer ensemble pour fournir un soutien pertinent et concret aux jeunes de la province.

Ekosi.



Sherry Gott, B.S.Soc., M.Serv.Soc., travailleuse sociale autorisée

Message from the Manitoba Advocate

Throughout my term as the Manitoba Advocate for Children and Youth, MACY has worked tirelessly to challenge colonial and inequitable systems, structures, and practices.

Organization-wide, we've been on a journey of deep listening, learning, growing, and adapting through thoughtful consultations and a sincere commitment to getting it right. Through this process, we recognized that to be an effective agent of transformational, anti-colonial change, we need to fundamentally shift to ensure we are not causing harm. These foundational changes require our commitment to continuous learning, relational accountability, and growth.

Growth, therefore, seems to be a fitting theme for the 2025–26 fiscal year.

One of the most significant representations of growth is the changes to how we develop and monitor recommendations. Our original compliance-oriented recommendation model was developed with honourable intentions, implemented with care and diligence, and generated some valuable outcomes. MACY staff and public bodies, however, were dissatisfied with the process. We can now acknowledge that the old model perpetuated power imbalances and overlooked Indigenous perspectives, knowledges, and values – unintentionally causing harm.

Our new approach is outlined in *The Promise of Seeds: Nurturing Relationships and Transformative Change Through the Manitoba Advocate for Children and Youth's Recommendation Development and Monitoring*. It offers a dynamic and transformative tool for collective healing and systemic changes with large-scale impacts for Manitoba's children, youth, young adults, their families, and communities.

Growth was also evident in our internal report, *Decolonization and Reconciliation at the Manitoba Advocate for Children and Youth: Report on the Findings from a Staff Survey of Perspectives and Commitment to Agency Decolonization and Reconciliation*. Although staff are strongly committed to decolonization and reconciliation practices, the report found an important gap in implementation, with many staff unclear on how to apply reconciliation practices in their day-to-day roles. The results suggest that to address inequities and to move forward in the spirit of reconciliation, we must prioritize change within our office to better support the children and youth we serve.

This year, we also made foundational changes to our child death review and investigations process. The old process that my office conducted missed opportunities to examine the on-the-ground impacts of reviewable service policies and practices, and ultimately, to build relationships with service providers. The process lacked purposeful engagement and led to a one-sided account of the child's, family's, community's, and service providers' experiences.

Our new *Honouring Our Children* process shares outcomes of the review with service providers. Sharing these insights supports a mutual understanding of the holistic experience of the child who died, their circumstances, and realities. It also offers opportunities for learning and growth. This new approach honours the child's life by reflecting the voices and experiences of that child, their family, community, and the service providers who worked to support them.

Staff continued to lead a multi-year intersystem initiative that helps strengthen how youth-serving systems in Manitoba work together to support mental health and substance use needs. The initiative, called *Innagakeyaa Bimadizewin (Towards the Good Life)*, was shaped by contributions from 38 different partners across the province. It also included youth perspectives from four engagement sessions in Winnipeg and in northern Manitoba, where youth called for changes to how systems respond to youth with substance use needs.

While the above are just a few examples of growth at MACY, I am proud to say that the push to evolve is occurring across all program areas. Advocacy Officers began regularly visiting Huddle locations in Winnipeg, Selkirk, and Brandon to provide support to youth. Serious Injury Investigators expanded their program and found new ways to increase outreach. And for the first time, the Youth Engagement team went beyond the perimeter to celebrate National Child Day with rural youth.

Looking ahead, we remain committed to continual growth. We're starting with strategic planning and mapping our special report process, which helps us deliver evidence-informed, credible, and impactful reports. We look forward to collaborating with community partners, Indigenous Governing Bodies, governments, service providers, and most importantly, the children, youth, and young adults we serve.

Lastly, it's my sincere hope that by owning our mistakes, changing our ways, and prioritizing relationships, MACY's commitment to growth inspires others to make changes and evolve together, providing meaningful and impactful support to young people in Manitoba.

Ekosi.



Sherry Gott, BSW, MSW, RSW
MANITOBA ADVOCATE FOR CHILDREN AND YOUTH

Gaa-naadamaaged ikidowin

Apane igo mewinzha aazha ni-bi-naadamaawaag abinoonjii'ag (MACY izhinikaagowag), ginwezh aazha MACY o'bi'anokii'daanaawaa ji-gibitinimowaad maaji-doodamowin.

Miziiwe omaa anokiiwin, ningii bi-minozhaamin owe miikanaa ji-ako-bizindamaang, ji-gikendammang, ji-gwayaksidowaang, ji-aabajitoowaang owe gaa-dibaajimotaagowaang, ji-izhi-mino-doodamaang gakina gegoo.

Apane igo, ni-niside'inaamin jibwaa anokaadamaang gegoo, owe mooniyaa odis'chigewin, -ji-megojitoowaang gakina gegoo, ji-booni-wiisagendamotaageyaang. Owe onaakonigewinan ji-aabajichigaadegin, ji-aanji-gikendaasoowaang, ji-mino-doodamaangid, ji-mino-izhiigisemagag.

Izhiigise, gechinaa, izhinikaade owe gakina-izhichigewin, omaa aazha apane bezhigo aki.

Bezhig gichi-gegoon gii-izhisemagan dazhinjigaade omaa, ningii ozhitoomin gegoon gaa aginjigemagag dago ashawabande'igaadeg owe onaakonigewinan. Ji-bwaa owe apii, aazha oshki-onaakonigewin izhichigewin gegoo, ningii bi-aabajitoomin. Geget, ngii gagwe-mino-chigemin, gwayak ji-dootamaang, ji-gwayaksijigeyaang gaye, zhigo ji-aandi-wiidookaazoyaang ji-ayaamaang niibawa mino-izhichigewinan dibaajimowinan.

Dibaajimomagad owe oshki-onaakonigewin omaa oshki-mazine'iganing, Ashodamaawaa izhiginiganensan: ishpinidi'aang inawemaaganeyaang zhigo aanjichigewin onji Manidoo'abi gaa'naadaamaaged onji abinoonji'aa dago oshkiniigiig gaa-onaakonige-tamaagowaad zhigo gaa-ashawaabandaawaa. Izhibii'igaade omaa gaa-gashkitoowaad ji-oko-naanaande'igaazowad zhigo ji-aanjichigewaad ji-mino-sidoowaad niibawaa-gichi-izhichigewin-gegoon onji abinoonjii'aa, oshkiniigiig, gichi-Anishinaabeg, Inawemaaganag, dago Anishinaabenaang.

Ningii niside'inaamin mino-izhichigewin omaa mazine'iganing, Azheshkowin zhigo Mino-inawendi'ing omaa Manidoo'abi gaa-naadamaaged onji Abinoonji'aa zhigo Oshkiniigiig: Mazine'igan owe' onji ikidoowinan onji gagwedechige-bii'igan ji-aanji-onaakonigeyaang ji-waabandaamaang-ji-izhisemagag zhigo ji-onaakonigeyaang ji-maachi-azhekamiiyaang dago ji-oshki-mino-inawendi'yaang. Geget maawiin, gakina awiya o'noonde gwayaksijigaadaan gakina gegoo, gii-dazhinjigaade iinsan, gaawiin o'gikendasiindaanaawaa aandi ji-oshki-maach'twaad, omaa gaa-anokiiwaad omaa wakaa'iganiing. Izhibii'gaade iinsan, giishpin wii—oshki-onaakonigeyaang miinawaa ji-mino-inawendi'yaang, ji-gagwe-gikendamaang wegonen maawaanj onishishiing, jibwaa gagwe wiidookaageyaang onji abinoonji'aa zhigo oshkiniigiig gaa-naadamaagechigeyaang.

Omaa noongom gaa-inangizod, aazha ningii aanjitoomin aanaand-onaakonigewinan onji abinoonji'aa nibomowin mazine'igan zhigo gaa-waa-izhichigewaad mazine'igan. Nitam igo, ningii gagwe gikendaamin aandi imaa e'bishigobidoowaang gakina gegoon, ji-oshki-gikendamaang aandi-imaa e'bi-maaji-onaakonigaadeg gegoon miinawaa gaye aaniin-gaa-izhichigewind, ako-minik, ji-aanji-mino-dootamowaang, ji-mino-inwendiyaang mengwaa dizhi-wiidanokiindiyaang.

Owe oshki mazine'igan, Apiitenim giinawind gi-d'abinoonjii'minaan, izhibii'igaade aanand dibaajimowinan, gaa-bi-onaakonigeyaang. Ndibaajimomin owe aaniish ji-mechi-gikendamowaang, gakina gegoo gaa-bi-izhi-nibod awe abinoonjii, aaniin gaa-inaadizid, aaniin gaa-izhi-ganawenimind. Izhibi'igaade gaye, aanaand gegoon gaa-gii-onishishing, gikensdaasowinan, zhigo mino-izhichigewin. Owe gaa oshki-onaakonigeyaang, dazhinjigaade o'dinaadiziiwin shigo aaniin gaa-bii-izhichigewaad awe abinoonjii-o-maadiziiwin, onji o'niigiigoo, o'dinawemaa, o'mamawaanjii'idiwaang, zhigo gakina gaa-anokiiwaad ji-minochigetamaawaad abinooji'aa.

Anokiig o'gii-aanji-dazhiikaanaawaa, ji-onaakonigewaad, ginwezh gegoo gwayaksijigebii'igan, ji-wiidookaagemagag aaniin oshkiniigi ji-izhi-wiijii'ind, omaa Manidoo'abi, shigo omaa-gaa-gichi-onaakonigeyaang, ji-mino-wiidookaage-tamaageyaang onji awiya gaa-gwaashkesed gema gaa-zagaswaajiged, anokiiwin. Ayii izhinikaaade owe, Innagakeyaa Bimadizewin oshki-onaakonigewin, niinbawa be-bakaan awiya, niswi-midana izhi nishwaaswi awiyag onji omaa Manidoo'abi akiing, o'gii'wiidookobii'aanaawaa. Omaa gaye miinawaa aanand daabishko niiwin megoshkowindiingan, gii-dazhiikigaadeyoon omaa gichi-oodenaang, zhigo miinawaa giiwedinoong Manidoo'abi, mi-omaa oshkiniigiwag gii-ikidowag ji-aanji-chigewaad awiya-gaa-anokiind owe giishpin wii-wiidookagewaad onji awiya gaa-kwashkwesed gema gaa zagaswaajiged.

Apane igo aazha ni-bi-minochigemin niibawa gegoo gaa bii-dazhinjigaaded omaa MACY, Nin gichi-inendam owe ga bi-maach'twaang omaa zhigo miziiwe igo. Naadamaage Odaapine'ininiwag o'gii-oshki-maach'toonaawaa ji-aandi-megoshkowidaageyod imaa anokii-waakaa'iganensiing owedi gichi-oodenaang, aazhowinaaniing, dago ningaabii'anoong, ji-wiidookaage'aad oshkiniigiig. Miinawaa gaye, Aakwe-Wiisagendamowin Odaapine'ininiwag gii-aandji-onaakonigewag ji-mikamowaad aaniin ji-izhi-wiijiinaagwaa oshkiniigiig. Mi-owe-nitam-iinsan, Oshkiniigii Gaa-Megoshkowindwaa aginjiganag, gii-oshki-zaagijibizowag onji gichi-oodenaang, ji-aandi oshki-niside'inaamowaad Gichi-aki Abinoonjii giizhigad, onji bagoji'aa oshkiniigiwag.

Niigaan-inaabeyaang, ni-mashwii-inendamomin ji-aanji-anokiiyaang. Ni-maach'toomin aazha owe oshki-maamakaadendamowi-onaakonigewin zhigo ji-agindamaang aaniin izhi nibwaakaandabii'amaang gegoo, ji-wiijiigowaang ji-bagakibii'aamaang mazine'iganen, ji-debwemagag, ji-aakwe-dazhindamomagag. Niigaan d'inaabimin, ji-wiidanokiindagook gakina awiya, Anishinaabe Okimaag Onaakinigewiyag, Mooniyaa Onaakonigewin, Aginjiganag gaa-wiidokaagewaad, zhigo mawaanj inge gaa-wiijii-indwaa; abinoonjii'ag, oshkiniigiig, zhigo gichi-Anishinaabensag gaa-wiidokaagewindwaa.

Zhigo ishkawaatch, aapiji ni-bagosendaan giishpin' ji-gwayaksidoowaang owe gaa-gii-maji-toodangwaa abinoonjii'aa, ji-aanjitoowaang gi-dizichigewinaan, ji-mashkwiitoowaang-inwendeyaang gaye, maagizhaa MACY gaa inaadiziwaad oga ombii'aanaawaa awiyan ji-mamawi-aanjichigewaad gaye, zhigo ji-ozhitoowaad gegoo gaa-nitaa-wiiijii'aagwaad' oshkiniigiinsag omaa Manidoo'abi akiing.

Ekosi. Miigwech.



Sherry Gott BSW, MSW, RSW
MANITOBA OTAYAMIHÍSTAMÁKÉW

Résumé

Le présent rapport annuel fait état des travaux réalisés par notre Bureau entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026. Il présente un aperçu de nos activités et de nos initiatives, notamment les suivantes :

les dernières nouvelles sur les programmes, présentées par chacune des équipes : Services de défense des droits, Examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves et les décès d'enfants, Assurance de la qualité, Recherche, Mobilisation des jeunes, Éducation du public, et Finances et administration;

l'examen de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes;

la publication du rapport spécial, *Natawihisowin Oci Maskikiya (Guérir grâce aux médecines) : Constats tirés des 18 premiers mois du Programme des examens et des enquêtes portant sur les cas de blessures graves* et *Niigan nakeyaa Oshkinawe (La vérité des jeunes) : Mettre l'accent sur les voix et les solutions des jeunes pour leur permettre de s'épanouir dans le cadre des services du gouvernement et au-delà, pour un avenir prospère.*

En outre, nous présentons certains des résultats clés obtenus dans le cadre des travaux menés par notre Bureau au cours de la dernière année :

2 637
demandes de services de défense des droits

643
jeunes bénéficiaires de services de défense des droits

60
examens réalisés sur des décès d'enfants

135
examens réalisés sur des blessures graves

29
soumissions de mise en œuvre des recommandations analysées en vertu du nouveau modèle de surveillance *La promesse des graines*

Plus de 1 500
jeunes participants à des ateliers de mobilisation

Plus de 300
élèves ayant participé à un événement de la Journée nationale de l'enfant

Plus de 1 500
enfants ayant participé au Mois de la lecture

Anglais

Executive Summary

This annual report highlights the work by our office between April 1, 2025 and March 31, 2026. It provides an overview of our activities and initiatives, including:

Program updates from all teams, including:

Advocacy Services, Serious Injury and Child Death Reviews and Investigations, Quality Assurance, Research, Youth Engagement, Public Education, and Finance and Administration

***The Advocate for Children and Youth Act* review**

The release of the special reports, *Natawihisowin Oci Maskikiya (Healing with Medicines): Findings from the First 18-Months of the Serious Injury Reviews and Investigations Program* and *Niigan nakeyaa Oshkinawe The Truth of the Youth: Centring Youth Voices and Solutions for Thriving Futures in and beyond Government Care*

Additionally, we share some key outcomes from the work of our office over the past year:

2,637
requests for advocacy services

643
youth provided with advocacy services

60
child death reviews completed

135
serious injury reviews completed

29
recommendation implementation submissions analyzed under the new *Promise of Seeds* monitoring model

1,500+
youth reached through engagement workshops

300+
students reached via a National Child Day event

1,500+
children reached through I Love to Read Month

Ekidowaad omaa

Owe mazine'igan odaazhindaan anokiiwin gaa maaji-dazhiikamaang oshki-niiwi-zoong, bezhigo akiing apii, zhigo ako-minik-niso-giizhigoong owe noongom gaa enangizod. Dazhinjigaade gakina gegoo gaa bi-izhichigeyaang, daabishko:

Odazhindaanaawaa niibawa awiya anokiiwag, daabishko: Nanaandawin bigo-gegoo, Wiisagendamowin zhigo oshkiyiyaang nibowinozhibi-iganan dago gikenjigewin, Mino-anokiiwin, Gagwe-gikendamowin, Oshkinii'igi biindaajimowin, Bigo-awiya Gikendaasowin, zhigo Zhoonia-igamig dago Onaakonigewin Anokiiwin

Aanji dazhinjigaade "Gaa-anokiid onji Oshkiniigiiyag zhigo Oshkiniigiiya onaakinigewin; zhigo

Aanji dazhinijigaade gaye' *Natawihisowin Oci Maskikiya (Healing with Medicines)*: Gikendaasowinan onji ako-bezhigo aki izhi aabita akiinan, onji owe Ako-Wiisagengendamawa ozhibii'iganan zhigo Gagwe-Gikenjigewin Onaakonige-nanokiiwin

Zhigo miinawaa, gi-mamawijitoon niibawa gegoo, omaa, gaa-ishkwaa izhiseg bezhigo-aki:

2,637

Niizhwa-miswaak ningodaaswaak-niswi-midana-niizhwaaswi gagwedewinan onji nanaadawinan izhichigewinan

643

Ningodaaswi-niiwi-midana-niswi oshkiniigiig wiijiigaazowag onji Gaa-anokiid izhichigewinan

60

Ningodaaswi-midana biibiiyensag nibowinan giizhibii-igaadewan

135

Ningodwaak-niswi-midana-naanan aako-wiisagendamowin ozhibii-iganan giizhibii-igaadewan

29

Niizhtana zhaangaswi gagwe-biinjibii-igaadewinan gii-ganawaabanjigaade onji owe oshki-ashodamaagewin onji gaa-nitaawigewag ganawaabandiwin-ganawaabi-onaakonigaade-chige-win.

1,500+

Miswaak naanwaak awashime oshkiniig megoshkowigaazowag onji megoshkoo-winanokiing

300+

Niswaak awashime gikinoo'amaawaaganag megoshkoowigaazowag onji Gakina Awiya Abinoonjii'yag Giizhigad izhichigewin

1,500+

Miswaak naanwaak awashime oshkiniigiig megoshkowigaazowag onji Ni-zaagitoon ji-animichigeyaan giizisoons.



L'équipe de direction du Bureau



L'équipe culturelle du Bureau

Conseil des aînés, aîné résident et spécialiste de la culture autochtone

La protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba est guidée par un Conseil des aînés très respecté, composé d'aînés chevronnés issus de diverses communautés et Nations autochtones. Ce conseil apporte des conseils inestimables, un savoir culturel et une grande sagesse. Il contribue également à garantir que le travail mené au sein du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba s'appuie sur les enseignements autochtones, soit mené dans le respect et témoigne des voix et des expériences des enfants, des jeunes et des familles.

L'équipe de direction se réunit régulièrement avec le Conseil des aînés afin d'obtenir des orientations et un soutien pour mener à bien la mission du Bureau. Ces rencontres peuvent inclure des enseignements culturels, des cérémonies et des points de vue issus des différentes Nations représentées au sein du Conseil, qui contribuent tous à éclairer les travaux et les prises de décision du Bureau.

Le Conseil des aînés se réunit chaque trimestre avec l'équipe de direction et se tient également à disposition pour apporter des conseils sur des projets précis, des enjeux émergents et toute question qui pourrait se poser. Au cours de ces rencontres, les membres du Conseil sont informés de l'état d'avancement des enquêtes, des initiatives de recherche, du travail de défense systémique des droits qui sont en cours et des rapports à venir. Ils apportent également leurs réflexions et leurs recommandations afin de renforcer l'approche du Bureau.

NOM	COMMUNAUTÉ
Aîné Albert McLeod	Nation des Cris de Nisichawayasihk et Norway House
Aînée Belinda Vandenbroeck	Première Nation d'Opaskwayak
Aîné Bill Ballantyne	Première Nation de Brokenhead
Aîné Don Robinson	Première Nation de Bunibonibee (Oxford House)
Aînée Gertrude Ballantyne	Première Nation de Brokenhead
Aînée Louise Lavallee	Saint-Laurent

Aîné

Dean Smith, membre de la Première Nation de Sagkeeng, s'est joint au Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba en janvier 2026 et anime depuis lors des cérémonies de purification hebdomadaires. Par ailleurs, M. Smith a animé plusieurs cérémonies de la suerie destinées tant à l'équipe de direction qu'au personnel. Il apporte son soutien à l'équipe de direction et travaille aux côtés de la spécialiste de la culture autochtone au quotidien. M. Smith participe également aux réunions d'équipe et aux présentations de rapports afin de soutenir les efforts du Bureau.

Spécialiste de la culture autochtone

Lauren Prince s'est jointe au Bureau en octobre 2025 en tant que spécialiste de la culture autochtone. D'origine ojibwée et crie, issue de la Première Nation de Long Plain, elle fait preuve d'un engagement sans faille envers la communauté, la culture et l'outillage des jeunes. Pendant son adolescence, Mme Prince a été bénévole au sein du programme de prévention de Long Plain, où elle a noué des liens solides, acquis des connaissances précieuses et trouvé l'inspiration pour continuer à soutenir sa communauté et les jeunes de celle-ci.

Dans le cadre de ses fonctions au sein du Bureau, elle apporte ses connaissances culturelles, dispense des enseignements, tient des cérémonies et offre des conseils qui contribuent à garantir que les programmes et les services soient ancrés dans la culture et respectueux de celle-ci. Mme Prince soutient le personnel dans le cadre d'activités d'enseignement culturel et participe à la rédaction de rapports en apportant ses conseils afin de garantir qu'ils reflètent les points de vue autochtones et soient adaptés à la culture.

Une grande partie de son travail consiste à apporter son soutien au Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs. Mme Prince organise des cérémonies, dispense des enseignements, assure un accompagnement et fournit des conseils culturels, tout en tissant des liens solides avec les jeunes afin de leur apporter un soutien adapté à leurs besoins individuels. Elle transmet également ses connaissances culturelles au moyen des arts traditionnels, notamment la broderie de perles et la confection de jupes en rubans, auprès du personnel, des membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs et de la collectivité.

Au cours de cet exercice, Mme Prince s'est rendue à Thompson afin de soutenir le projet *Innagakeyaa Bimadizewin (Vers une bonne vie)*. Lors de cette visite, elle a rencontré des jeunes issus de différentes collectivités de la région de Thompson afin de leur transmettre des enseignements sur la Roue de la Médecine et d'animer des discussions sur leurs espoirs, leurs priorités et leur vision pour soutenir d'autres jeunes à Thompson.

Bureaux et secteurs

Le protecteur des enfants et des jeunes a un bureau à Winnipeg et un à Thompson. Au total, nous comptons huit secteurs de programmes : Services de défense des droits, Enquêtes et examens portant sur les décès d'enfants, Examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves, Mobilisation des jeunes, Éducation du public, Recherche, Assurance de la qualité, et Finances et administration. Tous ces secteurs de programmes travaillent en collaboration pour répondre aux enjeux individuels et systémiques qui font obstacle aux droits des enfants, des jeunes et des jeunes adultes au Manitoba. Ces efforts comprennent le travail, la rétroaction et l'inspiration fournis par le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs du Bureau.

Bureau de Thompson

Nous sommes ravis de disposer d'un bureau permanent à Thompson, aux côtés de l'ombudsman du Manitoba. Cela nous permet d'établir des liens avec les jeunes du Nord et nous offre un point d'ancrage pour nos initiatives de sensibilisation. Nous espérons que la nouvelle signalétique des bureaux, telle que décrite dans la section « Éducation du public » du présent rapport, permettra de mieux faire comprendre que deux bureaux partagent un même espace, et fournira des indications sur nos rôles respectifs.

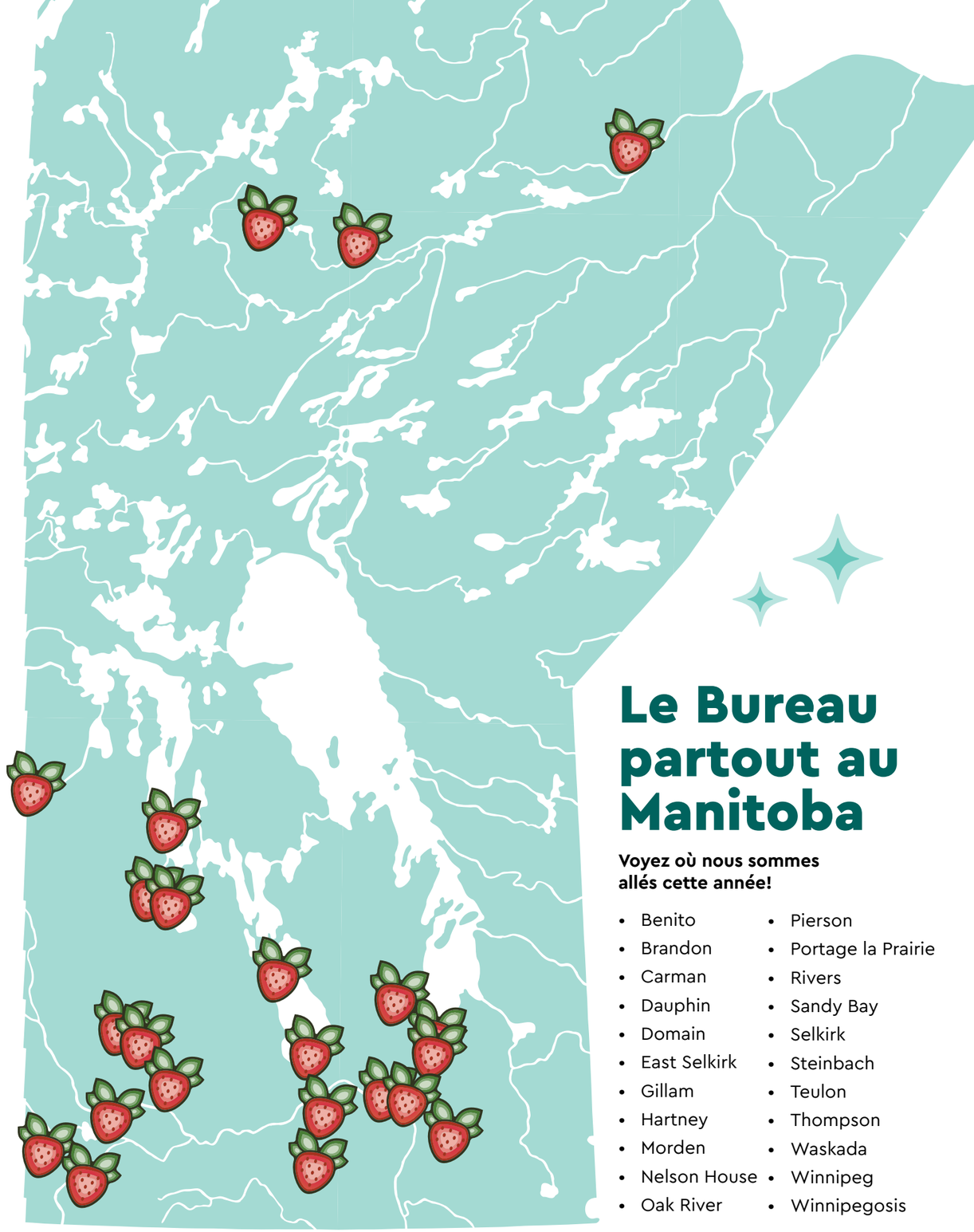


L'équipe des finances et de l'administration

Finances et administration

Lorsqu'une personne communique avec le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes, que ce soit en personne, par téléphone ou par courriel, l'équipe des finances et de l'administration constitue le premier point de contact. Cette équipe recueille alors des informations afin d'orienter la demande vers le programme le plus adapté au sein du Bureau. Elle assure également la liaison avec différents fournisseurs, afin de garantir le bon déroulement des activités du Bureau. Son soutien s'étend à l'ensemble de l'organisme, ce qui permet à tous les programmes de fonctionner efficacement et sans heurts.

Au cours de l'exercice, l'équipe a préparé des articles promotionnels pour des centaines d'événements communautaires et d'occasions de mobilisation. Elle a également joué un rôle essentiel dans l'emménagement dans nos nouveaux locaux, situés au 320, rue Donald, en aidant à déballer et à aménager les bureaux avant l'arrivée du personnel.



Le Bureau partout au Manitoba

Voyez où nous sommes allés cette année!

- Benito
- Brandon
- Carman
- Dauphin
- Domain
- East Selkirk
- Gillam
- Hartney
- Morden
- Nelson House
- Oak River
- Pierson
- Portage la Prairie
- Rivers
- Sandy Bay
- Selkirk
- Steinbach
- Teulon
- Thompson
- Waskada
- Winnipeg
- Winnipegosis

Services de défense

Le programme des services de défense des droits s'adapte en permanence pour répondre aux besoins en constante évolution des jeunes du Manitoba. L'objectif principal de l'équipe est de fournir une aide directe aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles du Manitoba. Les agentes des services de défense des droits écoutent les enfants, les jeunes, les parents, les fournisseurs de services et les autres membres de la collectivité et collaborent avec ces personnes pour résoudre les problèmes liés à la prestation des services publics tout en faisant progresser les droits de l'enfant.



L'équipe des services de protection des droits du Bureau

Le processus de défense des droits

Demandes de services : l'auteur d'une demande de services nous contacte ou vient à notre Bureau pour présenter une demande.

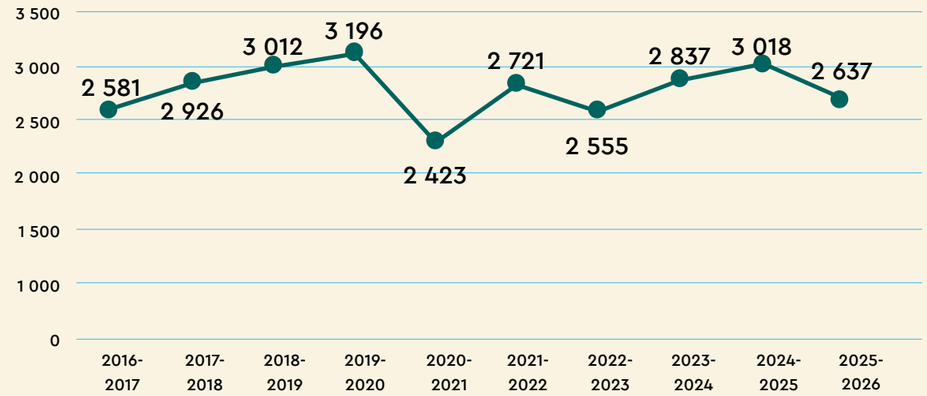
Demandes générales : des renseignements généraux sont demandés et fournis.

Services de réception des demandes : l'auteur de la demande parle à une agente des services de défense des droits.

Demandes de services de défense des droits

Dans la plupart des cas (75 %), les demandes de services de défense des droits sont reçues par téléphone ou par courriel; les demandes en personne représentent 15 % du total, tandis que les 5 % restants se répartissent entre les interactions via Huddle ou le site Web, les demandes par télécopieur et les demandes par la poste.

Demandes de services de défense des droits (2025-2026)



Si vous avez des préoccupations concernant les services offerts aux enfants et aux jeunes, veuillez communiquer avec notre Bureau. Notre équipe dévouée est là pour vous aider. Nous défendons les droits des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et de leurs familles dans différents domaines : protection de l'enfance, adoption, handicap, éducation, santé mentale chez les jeunes, lutte contre les dépendances chez les jeunes, soutien aux victimes (y compris d'exploitation sexuelle et de violence familiale) et justice pour les jeunes.

Enfants et jeunes ayant bénéficié de services de défense des droits

En 2025–2026, nous avons ouvert 330 dossiers de défense des droits en réponse à des demandes nécessitant un soutien important à long terme ou des interventions plus complexes. Ces dossiers concernent souvent plus d'un jeune et, au total, 643 jeunes ont pu bénéficier de services de défense de leurs droits.

Qui nous appelle?

Professionnel
42 %

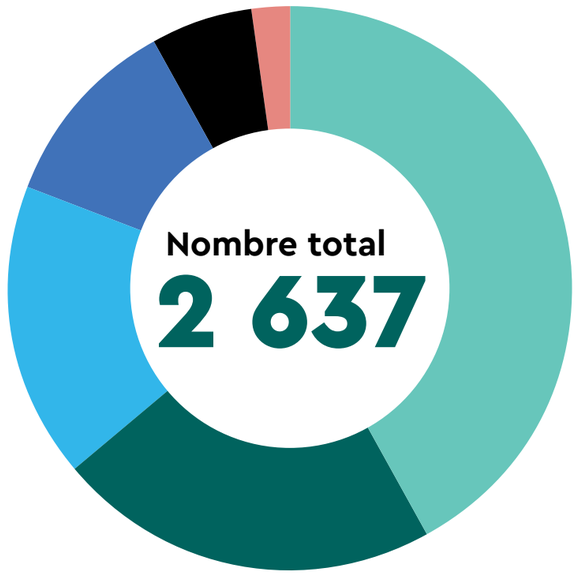
Parent (biologique ou adoptif)
17 %

Parent d'accueil ou tuteur légal
6 %

Enfant ou jeune
22 %

Membre de la famille élargie
11 %

Membre de la communauté
2 %

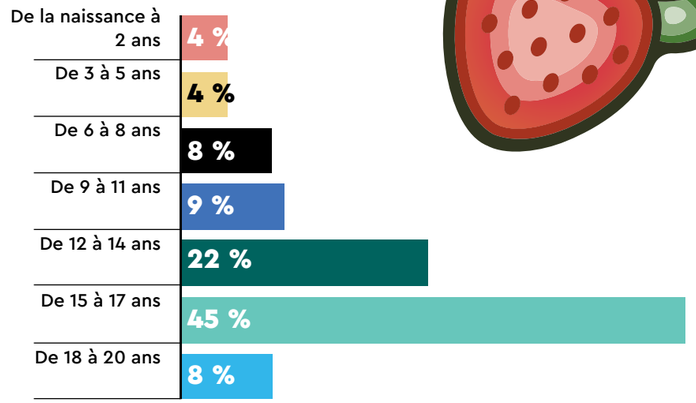


Identité autochtone

Autochtones
79 %

Non-autochtone ou inconnue
21 %

Âges



Principaux droits concernés

Pour les dossiers de défense des droits en cours, les préoccupations relatives aux droits ci-dessous énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant ont été le plus souvent citées*

Article 25 (examen du placement)
42 %

Article 6 (vie, survie et développement)
41 %

Article 12 (respect de l'opinion de l'enfant)
39 %

Article 27 (alimentation, vêtements et logement sûr)
30 %

Article 24 (droit d'avoir accès à des services de santé)
24 %

Article 9 (préservation de l'unité familiale)
23 %

**La somme des pourcentages n'est pas égale à 100 %, car les enfants, les jeunes et les jeunes adultes présentent souvent des préoccupations concomitantes en matière de droits.*

Exemples de dossiers de défense des droits



Les agentes des services de défense des droits Krista Rey et Stacy Moore participent à une activité communautaire au sein de la Nation crie de Nisichawayasihk

Comme nous l'indiquions au cours des exercices précédents, la complexité des dossiers de défense des droits continue de s'accroître, car les enfants, les jeunes et les jeunes adultes ont souvent besoin de services provenant de plusieurs systèmes. Cela souligne la nature complexe des dossiers traités par nos agentes des services de défense des droits. Les défis concomitants auxquels les jeunes sont confrontés révèlent également la nécessité absolue de veiller à ce que les équipes des services aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes travaillent de concert pour répondre efficacement aux besoins de cette population.

En moyenne cette année, une agente des services de défense des droits tient un dossier ouvert pendant environ 177 jours, soit environ six mois. Les récits suivants concernant des enfants et des jeunes (désignés par des pseudonymes) illustrent certains des défis auxquels ceux-ci se heurtent lorsqu'ils interagissent avec les services provinciaux, ainsi que le travail des services de défense des droits pour garantir la protection de leurs droits.

1 SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE SANTÉ MENTALE : L'histoire de Tianna

Une conseillère d'orientation d'une école secondaire a appelé le Bureau pour solliciter des services de défense des droits pour une élève de 14 ans nommée Tianna. Tianna était une enfant en placement familial qui souffrait de problèmes de santé mentale. Elle a fait part au personnel de l'école de la tristesse et du stress persistants qu'elle ressentait dans sa famille d'accueil et a dit à sa conseillère d'orientation qu'elle souhaitait s'entretenir avec le Bureau. Même si l'école faisait de son mieux pour la soutenir, des préoccupations subsistaient quant à l'intervention de l'office de services à l'enfant et à la famille.

Lorsqu'une agente des services de défense des droits a rencontré Tianna, nous avons appris que celle dernière vivait une période très difficile dans sa famille d'accueil. Elle avait également fait l'objet d'une évaluation récente à l'hôpital concernant ses problèmes de santé mentale.
Tianna a expliqué que sa travailleuse sociale était très gentille, mais qu'elle était très occupée et qu'elle n'avait pas l'occasion de lui parler très souvent.

C'est pourquoi l'agente a rencontré Tianna ainsi que toutes les personnes impliquées dans la prise en charge de celle-ci afin de comprendre quels services lui étaient offerts. Au cours de ce processus, nous avons appris que Tianna bénéficiait du soutien de nombreux professionnels attentionnés, mais que son plan de soins présentait encore des lacunes. Le Bureau a organisé une rencontre de type « Cercle de soins » pour Tianna. Cette rencontre a permis à toutes les personnes concernées par le cas de Tianna d'échanger sur leurs préoccupations, de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun, et de travailler ensemble pour résoudre les problèmes actuels affectant le bien-être de Tianna.

À l'issue de cette rencontre, un plan de sécurité complet et un plan de soins continus ont été mis en place pour Tianna. Mais surtout, Tianna a pris conscience de tout le soutien dont elle bénéficiait autour d'elle et est repartie en se sentant plus en sécurité. Cela a aidé Tianna dans son parcours scolaire et lui a permis de surmonter les autres difficultés auxquelles elle était confrontée.

Les efforts du Bureau en matière de défense des droits ont mis de l'avant les articles 3, 12 et 25 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

2 DÉFENSE DES DROITS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE : l'histoire de Zoé et Ryder

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes a été contacté au sujet de deux enfants placés en famille d'accueil, Zoé et Ryder, qui étaient sur le point de retrouver leur famille, mais qui avaient l'impression que les choses allaient trop vite pour eux.

Une agente des services de défense des droits a rencontré les enfants, leurs fournisseurs de soins et l'office afin de comprendre le point de vue des enfants et le plan prévu par l'office. Tout le monde était déterminé à faire en sorte que la réunification réussisse, mais il était évident que Zoé et Ryder avaient besoin d'un processus plus progressif.

L'agente des services de défense des droits a veillé à ce que les opinions et l'intérêt supérieur de Zoé et Ryder constituent la priorité absolue tout au long du processus de planification. La travailleuse sociale de l'office a collaboré étroitement avec les deux enfants, leurs futurs fournisseurs de soins et les parents d'accueil afin de veiller à ce que chacun accorde la priorité aux besoins de Zoé et Ryder, et adapte le plan au besoin.

L'office a fait un travail remarquable en accompagnant chacun tout au long du processus et a reconnu que l'agente des services de défense des droits avait aidé tout le monde à garder à l'esprit que l'état de préparation des enfants est un facteur important pour la réussite de la réunification.

L'exemple suivant illustre les articles 3, 12, et 25 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

3 DÉFENSE DES DROITS EN MATIÈRE DE JUSTICE POUR LES JEUNES : l'histoire de Jana

Un avocat représentant Jana, une jeune fille de 17 ans qui attendait sa libération du Centre manitobain pour la jeunesse, a contacté le Bureau afin d'obtenir un soutien en matière de défense des droits.

Avant de purger une peine sous garde, Jana vivait avec sa famille élargie dans une communauté des Premières Nations du nord de la province. Lorsque Jana a terminé sa peine et qu'elle était prête à être libérée, aucune place n'était disponible pour elle à Winnipeg ni dans sa communauté d'origine.

Une agente des services de défense des droits a rencontré Jana et a appris qu'elle avait de la famille élargie ailleurs au Manitoba qui pourrait peut-être s'occuper d'elle. Elle a donc pris contact avec la travailleuse sociale de Jana ainsi qu'avec les autres intervenants impliqués dans le projet de sortie de Jana, et tous ont convenu qu'il fallait étudier la possibilité d'un placement intrafamilial.

L'agente a contribué à coordonner la communication entre le futur fournisseur de soins et l'office compétent, dans l'espoir d'accélérer le processus et de faciliter la libération de Jana. Tout au long de ce processus, toutes les parties ont travaillé en étroite collaboration pour veiller à ce que Jana soit tenue informée et à ce que toutes les démarches soient menées à bien dans les meilleurs délais.

Jana a été confiée à sa famille élargie et continue de bien s'adapter à ce nouveau cadre de vie.

Les efforts de défense des droits déployés par le Bureau ont mis de l'avant les articles 3, 12, 23 et 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Défense systémique

La spécialiste de la défense systémique des droits du Bureau joue un rôle essentiel dans la détection et la résolution des problèmes systémiques touchant les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et leurs familles.

Une collaboration intersectorielle permet au programme de s'attaquer aux obstacles systémiques et de favoriser la mise en place de conditions propices au respect des droits, du bien-être et de l'intérêt supérieur des jeunes. Tout au long de l'année, les services de défense systémique des droits ont travaillé en étroite collaboration avec les programmes du Bureau, les partenaires communautaires, les fournisseurs de services et les représentants du gouvernement afin de cerner les nouveaux problèmes et de mettre en place des réponses coordonnées aux défis complexes auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes du Manitoba.

Au cours de l'exercice, les domaines prioritaires ont notamment porté sur les services destinés aux jeunes en matière de consommation de substances, la prévention de l'itinérance chez les jeunes, le soutien en santé mentale pour les enfants et les jeunes neurodivergents, l'accès à l'éducation, les expériences des jeunes nouveaux arrivants et la justice pour mineurs.

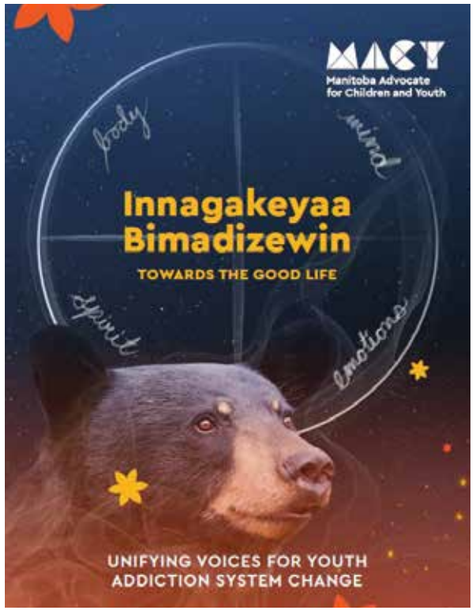


Alexandra Guemili, spécialiste de la défense systémique des droits

Innagakeyaa Bimadizewin (Vers une bonne vie) :

L'un des axes prioritaires et l'une des principales réalisations de l'année a été l'achèvement des groupes de travail *Innagakeyaa Bimadizewin (Vers une bonne vie)* – une initiative à l'échelle de la province destinée à renforcer la collaboration entre les systèmes qui accompagnent les jeunes aux prises avec des problèmes de consommation de substances.

Issue du rapport spécial 2024 du Bureau, intitulé *Innagakeyaa Bimadizewin (Vers une bonne vie)*, cette initiative a réuni des représentants du gouvernement, des organismes communautaires, des fournisseurs de services de santé, des organisations autochtones et des organismes au service des jeunes de tout le Manitoba. En janvier 2026, l'équipe du projet s'est rendue à Thompson, avec le soutien du Conseil tribal de Keewatin et des membres du groupe de travail sur le Nord, afin de mobiliser les jeunes et de veiller à ce que les points de vue des populations du Nord soient pris en compte dans le travail final. En s'appuyant sur une approche d'apprentissage par l'action, les participants ont examiné, peaufiné et hiérarchisé les recommandations issues des activités de mobilisation des jeunes et des tables rondes provinciales. Dans le cadre de ce processus collaboratif, les recommandations ont été



Consultez le rapport sur notre site Web :
manitobaadvocate.ca/fr/

Nous remercions les jeunes des communautés suivantes :

- Thompson
- Nation crie de Fox Lake
- Première Nation de Northlands Denesuline
- Nation crie de Pimicikamak
- Nation des Cris de Tataskweyak
- Première Nation de Shamattawa
- God's Lake Narrows
- Oxford House
- Nation des Cris de Bunibonibee
- Première Nation de War Lake

regroupées en un ensemble ciblé de priorités qui a donné lieu à trois volets interdépendants pour transformer le système.

Cette initiative a abouti à l'élaboration et à la publication de la Trousse du collaborateur, un ensemble de ressources destinées à renforcer la collaboration, à favoriser l'harmonisation des pratiques entre les différents systèmes, à s'attaquer aux obstacles structurels et à promouvoir des approches plus adaptées au bien-être des jeunes.
Cette trousse comprend ce qui suit :

- le rapport de synthèse sur les travaux du groupe de travail et les principaux enseignements tirés : *Innagakeyaa Bimadizewin (Towards the Good Life): Strengthening Conditions for Relational System Change*
- **Volet I :** *Restoring Balance: An Intersystem Practice Resource for Service Providers across Systems Working with Youth Who Use Substances*
- **Volet II :** *More Than a Mandate: Building Relationally Accountable Systems for Youth Who Use Substances in Manitoba* *(revue de la législation)*
- **Volet III :** *Intersystem Youth Well-Being Circle: A Working Group Vision for Sustained Collaboration and System Alignment* (proposition pour une collaboration continue)

La Trousse du collaborateur a été officiellement lancée lors d'une cérémonie du calumet et d'un festin de clôture auxquels ont participé des jeunes, des aînés, des partenaires communautaires, des fournisseurs de services et des représentants du gouvernement. Cet événement a rendu hommage à la contribution des jeunes participants et a salué l'effort collectif déployé pour faire évoluer les systèmes à l'échelle du Manitoba. Ensemble, ces ressources ont pour objectif d'aider les fournisseurs de services, les organismes et les décideurs à renforcer la collaboration, à harmoniser les pratiques entre les différents systèmes et à améliorer les interventions auprès des jeunes consommant des substances psychoactives.

Série de déjeuners-conférences « Renforcer les liens »

L'initiative *Innagakeyaa Bimadizewin (Vers une bonne vie)* a également permis de coordonner la *série de déjeuners-conférences « Renforcer les liens »*. Se déroulant de novembre 2025 à mars 2026, cette série de rencontres a donné la parole à 16 organismes du Manitoba qui viennent en aide aux jeunes consommant des substances psychoactives.

Elle a permis de favoriser le partage des connaissances, le renforcement des liens et l'apprentissage intersectoriel. Par ailleurs, les présentations ont mis en avant des pratiques innovantes, des approches ancrées dans la culture et des stratégies émergentes, tout en sensibilisant davantage aux services proposés aux jeunes et en renforçant les liens entre les organismes œuvrant à l'amélioration de la situation des jeunes. Les enregistrements de cette série sont accessibles sur la nouvelle page « Défense systémique des droits » du site Web du Bureau.

Consultez la page « Défense systémique des droits » sur notre site Web : manitobaadvocate.ca/fr/

Autres efforts de défense systémique des droits

Tout au long de l'exercice, la spécialiste de la défense systémique des droits a traité toute une série de problèmes émergents mis en évidence par des dossiers individuels de défense des droits, des consultations de la communauté et la collaboration avec des partenaires de l'ensemble du Manitoba.

Parmi les principaux problèmes soulevés figuraient les obstacles liés à l'immigration qui entravent l'accès à l'éducation et aux services pour les enfants et les jeunes nouveaux arrivants, les préoccupations relatives à l'inclusion scolaire et à l'accès à des mesures de soutien adaptées, ainsi que la nécessité de mettre en place de réponses fondées sur des données probantes pour répondre aux besoins des jeunes victimes d'exploitation sexuelle. Ces travaux se sont appuyés sur les tendances en matière de défense des droits, les consultations de la communauté et les expériences vécues par les enfants, les jeunes et les familles.

Défense systémique des droits et collaboration avec la communauté

La collaboration reste au cœur du travail de défense systémique des droits mené par le Bureau. Au cours de l'exercice, la spécialiste de la défense systémique des droits a participé à diverses initiatives ayant pour objectif de s'attaquer aux problèmes systémiques touchant les enfants et les jeunes du Manitoba.

Logement et bien-être des jeunes

- **Right to Home (End Homelessness Winnipeg)** – A contribué, en tant que partenaire clé, à une initiative intersectorielle destinée à prévenir l'itinérance chez les jeunes autochtones sortant de la prise en charge.
- **Wellstream Agenda Gap Initiative** – Nous avons entamé la planification d'un projet collaboratif pour soutenir la mise en place d'un groupe consultatif de jeunes du Nord, dirigé par des jeunes eux-mêmes, et axé sur les enjeux touchant les jeunes des communautés du nord du Manitoba.

Justice pour les jeunes

- **Centre manitobain pour la jeunesse** – A poursuivi les réunions trimestrielles dans le but de cerner de manière proactive les problèmes systémiques touchant les jeunes purgeant une peine sous garde, d'en discuter et de plaider en faveur d'améliorations susceptibles de protéger les droits, la sécurité et le bien-être de ces jeunes.

Droits des personnes handicapées, inclusion et éducation

- **Children's Coalition** – A participé à des efforts concertés de défense des droits avec les responsables d'organismes communautaires afin de promouvoir les droits et l'inclusion des enfants et des jeunes handicapés.
- **Manitoba Association of Community Care Providers (MACCP) Education Subcommittee** – A participé aux débats sur l'inclusion, l'accès et les enjeux émergents au sein du système éducatif du Manitoba.
- **Manitoba Association of Newcomer Serving Organizations (MANSO)** – A collaboré avec des organismes venant en aide aux nouveaux arrivants afin de mieux comprendre les obstacles auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes nouveaux arrivants, notamment en matière d'accès à l'éducation et aux services.

Sécurité et prévention au sein de la communauté

- **Community Voices (centre Ma Mawi Wi Chi Itata)** – A contribué à des discussions intersectorielles axées sur la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes au Manitoba.

Recherche, évaluation et amélioration des systèmes

- **SPECTRUM (Social Policy Evaluation Collaborative Team à l'Université du Manitoba)** – A participé à un partenariat entre la communauté, le monde universitaire et le gouvernement destiné à relever des défis complexes en matière de politique sociale, au moyen d'activités de recherche et d'évaluation.
- **Childhood Adversity and Resilience Research Team Platform (CARe RTP)** – A participé à des travaux de recherche portant sur les pratiques de décolonisation et de réconciliation au Bureau.
- **Manitoba's Access to Justice (A2J) Hub, Faculté de droit de l'Université du Manitoba** – A participé à une revue de la législation à l'appui des groupes de travail Innagakeyaa Bimadizewin et servant de base au volet II de la Trousse du collaborateur.
- **Programme de certificat en psychologie appliquée, Université de Winnipeg** – A collaboré avec des étudiants de l'enseignement supérieur qui ont mené une analyse des résultats du sondage, dont les conclusions ont servi de base à la présentation intitulée *Intersectoral Insights: Linking Sectors to Help Youth with Problematic Substance Use.*
- **Faculté de travail social, Université du Manitoba** – A accueilli un stage avancé en travail social destiné à une étudiante en maîtrise de travail social, qui a travaillé sur des questions liées à l'accès aux services de santé mentale pour les jeunes neurodivergents et a également contribué au projet communautaire « Right to Home ».

Examens et enquêtes portant sur les décès d'enfants

Quand un enfant, un jeune ou un jeune adulte de moins de 21 ans décède au Manitoba, le Bureau du médecin légiste en chef en informe officiellement le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. Si l'enfant, le jeune ou le jeune adulte décédé ou sa famille a eu un contact quelconque avec les services de protection de l'enfance ou des services de santé mentale ou de lutte contre les dépendances pour les jeunes, ou encore le système de justice pour les jeunes, dans l'année précédant le décès, le protecteur des enfants et des jeunes peut procéder à un examen sur les services publics que l'enfant ou sa famille recevait et mener une enquête sur ces services. L'objectif de ces examens et de ces enquêtes est de fournir des recommandations pour améliorer l'efficacité et la réactivité des services pour les enfants au Manitoba.



L'équipe responsable des enquêtes et des examens portant sur les décès d'enfants du Bureau

Le programme, en chiffres

60 examens exhaustifs réalisés sur des décès d'enfants

Statistiques sur le programme :

Le Bureau a reçu au total 238 avis officiels de décès d'enfants de la part du Bureau du médecin légiste en chef en 2025–2026.

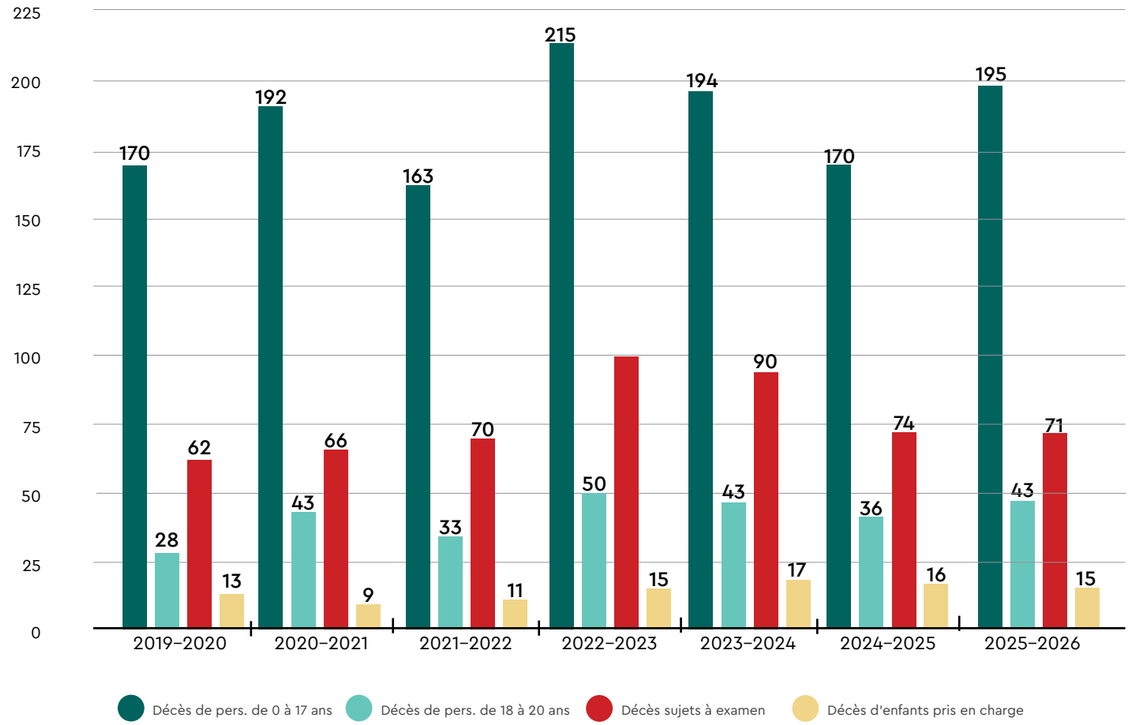
195 avis concernaient des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans

43 avis concernaient des jeunes adultes âgés de 18 à 20 ans

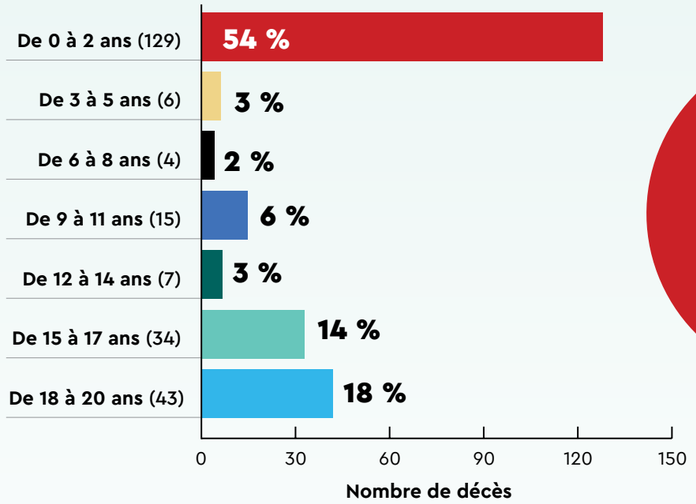
71 décès visés par ces avis pouvaient faire l'objet d'un examen*

*Ces 71 décès d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes pouvaient faire l'objet d'un examen par le Bureau parce que ces derniers recevaient, au moment du décès ou dans l'année précédente, des services sujets à examen au titre de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes. Sur ces 71 décès sujets à examen par le Bureau, 15 avis concernaient des enfants pris en charge âgés de moins de 18 ans et 3 avis concernaient de jeunes adultes âgés de 18 à 20 ans qui avaient conclu une entente avec un jeune adulte avec les Services à l'enfant et à la famille.

Nombre annuel de décès d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes au Manitoba, par exercice



Répartition par âge des décès d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes au Manitoba en 2025-2026





Nature du décès

Le Bureau du médecin légiste en chef signale les décès d'enfants au Bureau du protecteur des enfants et des jeunes dans les heures ou les jours qui suivent le décès de l'enfant, du jeune ou du jeune adulte. Le médecin légiste en chef est chargé d'établir la nature du décès. Voici les différentes causes permettant de déterminer la nature du décès : cause naturelle, cause accidentelle, suicide, homicide et cause indéterminée. Ces données peuvent changer à l'issue des autopsies finales et des rapports du médecin légiste. C'est pourquoi certaines des données figurant dans ce tableau restent préliminaires.

Nature préliminaire du décès	Total des décès au Manitoba	Total en pourcentage	Décès sujets à examen	Décès non sujets à examen
Cause naturelle	105	44 %	22	83
Cause accidentelle	24	10 %	6	18
Suicide	16	7 %	9	7
Homicide	7	3 %	2	5
Cause indéterminée*	86	36 %	32	54
TOTAUX	238	100 %	71	167

Le médecin légiste en chef parle de cause indéterminée quand il ne peut établir de manière concluante la façon dont le décès s'est produit, même s'il en connaît la cause physique. Cette catégorie comprend les décès de nourrissons liés au sommeil et peut comprendre les décès par surdose présumée.

Tendances dans les examens portant sur les décès d'enfants

60 examens réalisés sur des décès d'enfants

68 % (41/60) des examens réalisés concernaient un enfant, un jeune ou un jeune adulte autochtone

Services sujets à examen dans les examens

98 % Services à l'enfant et à la famille

7 % Justice

7 % Santé mentale

0 % Dépendances

**La somme des pourcentages n'est pas égale à 100 % du fait que certains enfants et certains jeunes étaient concernés par plusieurs services sujets à examen.*

L'un des buts des examens portant sur les décès d'enfants consiste à cerner et à analyser les circonstances et les tendances récurrentes afin d'améliorer l'efficacité et la réactivité des services sujets à examen. Dans le cadre de nos examens, nous déterminons les facteurs qui ont des répercussions sur le jeune, sa famille ou sa communauté. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la manière dont les services sont fournis aux jeunes et à leurs familles, voire compliquer cette prestation. Bon nombre de ces problèmes ont des répercussions cumulatives et durables sur la santé et le fonctionnement des jeunes, des familles et des communautés.

Principaux problèmes ayant une incidence sur l'enfant

23 % Expériences négatives durant l'enfance

16 % Maladie chronique

15 % Utilisation inappropriée de certaines substances

13 % Déficience physique

12 % Violence familiale

12 % Problèmes de santé mentale

12 % Absentéisme scolaire

Principaux problèmes ayant une incidence sur la famille

38 % Traumatisme historique ou

35 % Enjeux liés à la sécurité à la maison

28 % Pauvreté ou difficultés économiques

Principaux problèmes ayant une incidence sur la

20 % Accès inégal aux services de santé et aux services sociaux

15 % Conséquences persistantes de la colonisation

13 % Isolement géographique

Examens et enquêtes portant sur les blessures graves

Issu d'une recommandation formulée dans le cadre de la Commission d'enquête sur les circonstances du décès de Phoenix Sinclair, le Programme des examens et des enquêtes portant sur les cas de blessures graves représente une étape importante, car c'est le premier du genre dans notre province. Il instaure un système de suivi centralisé pour éclairer les services de défense des droits, d'examen et d'enquête sur les blessures graves subies par les enfants, les jeunes et les jeunes adultes bénéficiant de services sujets à examen financés par les fonds publics.

Les fournisseurs de services sujets à examen qui apprennent qu'un enfant ou un jeune a subi une blessure correspondant à la définition légale d'une blessure grave sont tenus de la signaler au Bureau. Le Bureau vérifie ensuite si la blessure répond bien à cette définition légale et procède à des vérifications pour déterminer si l'enfant, le jeune ou, dans certains cas, le jeune adulte blessé bénéficiait d'un ou de plusieurs services sujets à examen au moment de la blessure ou au cours de l'année qui l'a précédée.



L'équipe responsable des examens et des enquêtes en cas de blessures graves du Bureau



Lorsque nous avons publié Natawihisowin Oci Maskikiya (Guérir grâce aux médecines) : Constats tirés des 18 premiers mois du Programme des examens et des enquêtes portant sur les cas de blessures graves en mai 2025, nous avons établi que les initiatives de sensibilisation destinées à renforcer la prise de conscience, le soutien et la formation constituaient une priorité absolue. Depuis la publication de ce rapport spécial, nous avons accordé la priorité à la communication afin de veiller à ce que les fournisseurs de services soient informés de leurs obligations en matière de signalement. **Le nombre de cas qui nous ont été soumis par des fournisseurs de services a augmenté de 85 % par rapport à l'exercice précédent.**

Points saillants du programme

Nous avons également dispensé de nombreuses formations dans divers domaines, formé le personnel des divisions scolaires et enregistré un webinaire destiné à l'ensemble des offices de services à l'enfant et à la famille du Manitoba. Nous avons hâte de collaborer avec les fournisseurs de services et de les sensibiliser davantage, en mettant particulièrement l'accent sur les domaines dans lesquels les cas de blessures graves subies par des enfants continuent d'être insuffisamment signalés.

Au cours de cet exercice, les enquêteurs ont produit 42 % plus de rapports que l'année dernière.
Nous attribuons l'augmentation du nombre de rapports produits par les enquêteurs à la hausse considérable de notre charge de travail. Toutefois, sans augmentation des ressources allouées au programme, nous craignons de prendre du retard par rapport au délai moyen nécessaire à la production d'un rapport. Notre capacité à fournir des informations utiles et un soutien aux fournisseurs de services qui travaillent auprès des enfants et des jeunes blessés ainsi que de leurs familles s'en trouvera également affectée. Notre équipe continue de réexaminer et d'adapter de manière créative ses processus afin de garantir leur efficacité et de mener des initiatives de défense des droits des enfants efficaces.

Des tendances inquiétantes continuent de prévaloir au Manitoba, tandis que d'autres tendances préoccupantes commencent à se dessiner dans toute la province.
Plus de la moitié de nos examens et évaluations concernent encore des enfants victimes d'agressions sexuelles ou d'exploitation sexuelle. Souvent, les fournisseurs de services font de leur mieux pour répondre à la demande. Cependant, la stratégie obsolète du Manitoba en matière de prévention de l'exploitation sexuelle et de la traite des êtres humains présente des lacunes et des obstacles systémiques flagrants, laissant ainsi les enfants sans protection face aux dangers. Nous attirons une nouvelle fois l'attention sur l'exploitation sexuelle et la traite des enfants au Manitoba, une crise qui nécessite une réponse urgente et systémique de la part du gouvernement.

Notre équipe analyse également une tendance émergente et préoccupante, à savoir les blessures graves subies par des enfants alors qu'ils sont confiés à la garde d'un fournisseur de soins rémunéré.
Cela inclut, sans s'y limiter, les parents d'accueil, les éducateurs, le personnel chargé du placement et d'autres personnes.

Nous restons ouverts et disposés à créer des ressources et à communiquer des données ainsi que des facteurs de risque au gouvernement afin de contribuer à réduire les risques auxquels sont exposés les jeunes de notre province.

Le programme, en chiffres

135
rapports sur des cas de blessures graves produits

99
évaluations

36
examens

1
examen débouchant sur une enquête

Remarque : *La réponse apportée aux signalements s'appuie sur la législation, et les enquêteurs déterminent cette réponse selon sur un certain nombre de facteurs, y compris, sans toutefois s'y limiter : le type et les circonstances de la blessure, la réponse des services sujets à examen et le niveau d'implication des services sujets à examen. Chaque signalement fait l'objet d'une évaluation ou d'un examen. Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba peut approuver la réalisation d'une enquête, au besoin.*

Statistiques sur le programme

Il est essentiel que tous les fournisseurs de services transmettent des rapports uniformes et fiables pour que nous puissions bien comprendre les facteurs de risque associés aux blessures graves et déterminer comment nous pouvons travailler ensemble pour assurer la sécurité et le bien-être des jeunes au Manitoba. **Malheureusement, le Bureau constate que les fournisseurs de services continuent de sous-signaler les cas de blessures chez les enfants, les jeunes et les jeunes adultes.**

Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, nous avons reçu 506 signalements pour des cas de blessures graves. Parmi ces cas, 300 signalements pouvaient faire l'objet d'un examen et 206 signalements ne pouvaient pas faire l'objet d'un examen pour diverses raisons (sur la base de la prestation de services ou de la définition juridique d'une blessure grave).

Cinq signalements ont été clos par le Programme des examens et des enquêtes portant sur les cas de blessures graves en raison de la réception ultérieure d'un avis de décès de l'enfant concerné.

Rapports rédigés par le Programme des examens et des enquêtes portant sur les cas de blessures graves, par exercice

Année	Nombre total de signalements	Nombre total de signalements pouvant faire l'objet d'un examen	Rapports produits concernant des enfants âgés de 0 à 17 ans	Rapports produits concernant des enfants âgés de 18 à 20 ans
2023–2024	184	111	57*	16
2024–2025	273	160**	86*	9
2025–2026	506	305**	121*	14

**Un cas examiné fait l'objet d'une enquête qui était encore en cours au moment de la rédaction du présent rapport.*
***Cinq des 305 signalements ont été clos par le Programme des examens et des enquêtes portant sur les cas de blessures graves en raison de la réception d'un avis de décès de l'enfant concerné.*

Tendances et thèmes concernant les blessures graves

71 % des examens réalisés concernaient un enfant, un jeune ou un jeune adulte autochtone

Les blessures sont classées selon leur classification primaire qui renvoie, dans la loi, à la partie de la définition à laquelle correspond la blessure grave. À partir de là, les blessures sont assorties d'une classification secondaire qui nous donne plus de renseignements sur les types de blessures. Une blessure signalée peut compter plusieurs classifications primaires et secondaires.

Classifications primaires des blessures pour les rapports produits :*

53 %
étaient le résultat d'une agression sexuelle (71/135)

40 %
ont nécessité une admission à l'hôpital ou dans un établissement de soins de santé (54/135)

35 %
ont été considérées comme mettant en jeu le pronostic vital (47/135);

Classifications secondaires des blessures pour les rapports produits :*

55 %
Agression sexuelle [auteur inconnu] (74/135)

20 %
Dommages corporels [os cassés, fracturés, disloqués ou lésions internes] (27/135)

4 %
Blessure accidentelle (6/135)

25 %
Blessure liée à la drogue ou à l'alcool (34/135)

19 %
Blessures pénétrantes [blessures par balle ou par arme blanche, blessures nécessitant des points de suture] (25/135)

4 %
Négligence grave (5/135)

22 %
Automutilation/ tentative de suicide (30/135)

15 %
Traumatisme crânien ou perte de conscience (20/135)

**La somme des pourcentages n'est pas égale à 100 %, car une blessure signalée peut compter plusieurs classifications primaires et secondaires. La liste de classification secondaire des blessures est représentative des huit blessures principales constatées et ne constitue pas un registre exhaustif de tous les types de blessures subies par des enfants.*

Facteurs de risque présents chez les personnes blessées

La figure ci-dessous présente les 15 principaux facteurs de risque que la personne blessée a déclaré avoir eu dans sa vie, à n'importe quel moment avant sa blessure grave.

D'une année sur l'autre, on constate que les mêmes facteurs de risque sont présents dans la vie des jeunes victimes de blessures graves. Dès que les professionnels et les familles commencent à repérer l'un de ces facteurs de risque, des services préventifs doivent être mis à disposition – notamment des interventions, des services et des programmes ciblés – et un plan d'action ciblé doit être prêt à être mis en œuvre pour intervenir auprès de ce jeune et de sa famille et leur apporter un soutien.

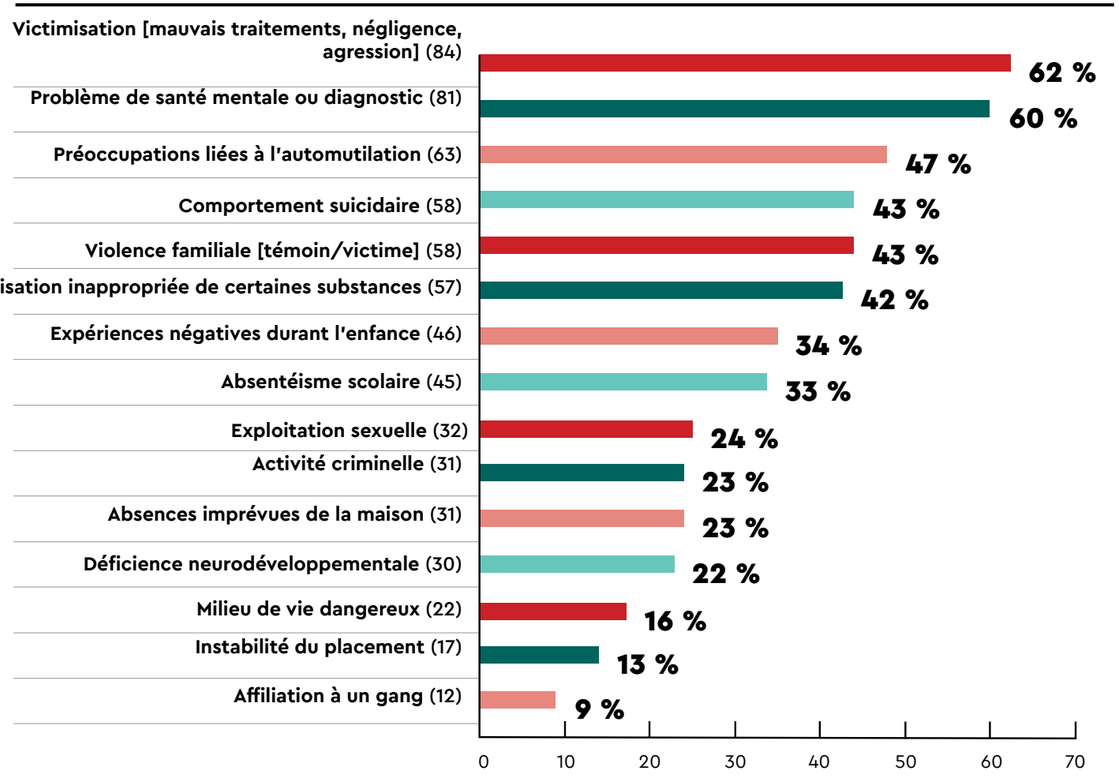
Lorsqu'on examine ces facteurs de risque à l'échelle globale, on constate que :

62 %

des enfants gravement blessés ont subi de la victimisation au cours de leur vie. Ce simple fait souligne l'importance d'une réaction et d'une intervention ciblées de la part des services sociaux à la suite de toute forme de victimisation des enfants.

60 %

ont eu des problèmes de santé mentale qui se manifestaient en même temps qu'une consommation de substances psychoactives et des tendances suicidaires, ou en association avec celles-ci.



**La somme des pourcentages n'est pas égale à 100 % du fait que certains enfants et certains jeunes étaient touchés par plusieurs facteurs de risque.*

Mobilisation des jeunes

Inspiré par certains articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le programme de mobilisation des jeunes défend les droits des enfants et s'attache à donner à chaque jeune les moyens de participer aux décisions qui le concernent directement. L'exercice 2025–2026 marque la huitième année d'existence du programme de mobilisation des jeunes et du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs.

L'an passé, appuyés par un aîné résident, la spécialiste de la culture autochtone et le Conseil des aînés, les coordonnateurs de la mobilisation des jeunes et le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs ont offert un vaste éventail d'activités d'éducation du public, de mobilisation, de sensibilisation et culturelles dans toute la province.



L'équipe de mobilisation des jeunes du Bureau



Les membres de l'équipe du Bureau lors de la Journée nationale de l'enfant à l'école East Selkirk Middle School

Le programme, en chiffres

51

organismes de services aux enfants et aux jeunes touchés dans le cadre de présentations, de réunions et d'autres activités de mobilisation

Plus de 1 575

jeunes participants à des ateliers de mobilisation

22

activités d'action communautaire dont le principal public était les jeunes

Points saillants de 2025–2026

Journée nationale de l'enfant – Une journée en l'honneur des enfants et des jeunes

Chaque année, le 20 novembre, nous célébrons la Journée nationale de l'enfant. C'est en ce jour que nous rendons hommage aux jeunes de la province en tant que membres respectés de nos communautés. Nous le faisons pour rappeler l'importance des enfants et des jeunes, que ce soit autour d'eux ou dans la société dans son ensemble.

L'équipe de mobilisation des jeunes, accompagnée de représentants d'autres programmes du Bureau, a tenu un événement en l'honneur des jeunes manitobains. C'était la première fois que cet événement se déroulait en dehors de Winnipeg. Il s'est déroulé à l'école East Selkirk Middle School, où plus de 325 jeunes ont participé aux activités tout au long de la journée. Cette journée comprenait un exercice d'apprentissage sur la Convention relative aux droits de l'enfant, un atelier artistique, un atelier interactif de breakdance et des représentations musicales proposées par des jeunes.

Encore une fois, d'autres organismes et partenaires qui outillent les jeunes se sont joints à la fête, notamment le Broadway Neighbourhood Centre, le programme Just TV, la Graffiti Gallery et le Studio 393.

Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs

Le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs est l'une des principales initiatives du programme de mobilisation des jeunes du Bureau. Il se compose d'une douzaine de membres âgés de 15 à 24 ans et provenant de partout dans la province. Les membres de ce groupe se rencontrent régulièrement et participent à diverses activités du Bureau. Ils sont notamment consultés sur les rapports spéciaux et dirigent des projets internes et externes ayant pour but de mobiliser les jeunes à l'égard des droits de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, ou contribuent à ces projets.



Des membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs et du Bureau, ainsi que leurs invitées d'honneur Marie Christian et Michelle Kowalchuck, lors du lancement de leur rapport spécial

LES MEMBRES DU GROUPE YAAS PROVIENNENT DES COLLECTIVITÉS SUIVANTES DE TOUT LE MANITOBA :

- Première Nation de Lake Manitoba
- Pine Falls
- Winnipeg
- Winkler
- Première nation de Peguis
- Première Nation de Little Black River
- Winnipeg via Zipaquirá (Colombie)
- Steinbach

Le programme, en chiffres

34 événements auxquels le Groupe consultatif a participé tout au long de l'année :

20 réunions de planification et de préparation du programme du Groupe consultatif

7 événements du Groupe consultatif au cours desquels les membres ont participé à des sorties culturelles ou assisté à des événements communautaires

5 consultations de recherche ont été menées par le Groupe consultatif, notamment des consultations internes au Bureau et des collaborations avec des partenaires de recherche externes

2 occasions de formation et de perfectionnement des compétences du Groupe consultatif sur le leadership et la défense des droits



Les membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs et le premier ministre du Manitoba, Wab Kinew, au Sommet des jeunes pour un Manitoba uni

Faits saillants de 2025–26

Projet de murales sur les droits

En 2020, l'idée du projet de murales sur les droits a vu le jour au sein du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs du Bureau. Ce projet a donné lieu à un plan d'action communautaire dont l'objectif était de mettre en avant les articles et les droits de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sous forme de fresques murales dans toute la province.

S'inspirant des fresques murales déjà présentes un peu partout au Manitoba, le Bureau a fait appel au Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs pour réaliser une fresque murale destinée à ses locaux, en collaboration avec l'artiste local Charlie Johnston, qui a également assuré la direction du projet. Le droit choisi par les jeunes pour figurer sur la fresque était l'article 12 : « Les jeunes ont le droit d'être entendus et pris au sérieux par les adultes ».

La réalisation de cette murale s'est étalée sur trois mois : elle a débuté en mai 2025 par la phase de planification et de conception, et la peinture finale a été achevée début juillet.



Niigan Nakeyaa Oshkinawe (La vérité des jeunes) — Mettre l'accent sur les voix et les solutions des jeunes pour leur permettre de s'épanouir dans le cadre des services du gouvernement et au-delà, pour un avenir prospère

Ce projet a vu le jour en 2023, et le rapport a été officiellement publié en mars 2026. Il s'agit du tout premier rapport dirigé par des jeunes et publié par le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs du Bureau. Ce qui a commencé par une préoccupation commune pour le bien-être des jeunes pris en charge au Manitoba s'est transformé en un projet novateur dirigé par des pairs, conçu pour écouter les jeunes, valider leur vécu et en tirer des enseignements, accentuer la portée de leurs voix et plaider en faveur d'un changement significatif au sein du système de protection de l'enfance du Manitoba.

Le rapport *La vérité des jeunes* intensifie les voix de 17 jeunes, dont la plupart sont des Autochtones, qui ont vécu dans le système de protection de l'enfance du Manitoba. Racontés en grande partie dans leurs propres mots, leurs récits mettent en lumière six thèmes choisis par les jeunes :

1. Traitement et prise en charge
2. Services et soins culturellement sûrs
3. Apprentissage, éducation et aptitudes à la vie quotidienne
4. Transition à la sortie de la prise en charge
5. Qu'est-ce qu'un chez-soi?
6. Écoutez les enfants!

Les jeunes ont dirigé les travaux tout au long du projet, notamment en rédigeant les questions d'entretien, en menant des entretiens avec d'autres jeunes, en analysant et en compilant les données, en rédigeant certaines parties du rapport, en contribuant à sa conception, et bien plus encore.

Sommet des jeunes pour un Manitoba uni

Dans le cadre de la stratégie de sécurité publique menée en collaboration avec le ministère de la Justice du Manitoba, le gouvernement provincial a organisé son premier sommet de la jeunesse au centre des congrès RBC, auquel ont participé plus de 300 élèves issus de 37 établissements scolaires différents de toute la province. Tout au long de la journée, les jeunes ont participé à des ateliers conçus pour leur ouvrir des perspectives sûres, saines et créatives.

Deux membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs ont été choisis pour prononcer le discours d'ouverture en tant que jeunes intervenants, afin de donner le coup d'envoi de l'événement. Ils ont courageusement raconté leur propre parcours, marqué d'épreuves et de victoires.
Parmi les autres intervenants du sommet figuraient également le premier ministre Wab Kinew et le ministre de la Justice Matt Wiebe.

Activités culturelles

Le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs a participé activement à des activités culturelles autochtones qui s'inscrivent dans l'engagement du Bureau en faveur de la réconciliation. Ces expériences comprenaient une cérémonie de sudation, des cérémonies du calumet, la cueillette de plantes médicinales, la fabrication de jupes à rubans et la fabrication de tambours, favorisant ainsi l'établissement d'un lien sincère avec les traditions et les valeurs autochtones.

La participation à ces activités leur a non seulement permis de renforcer les liens qui les unissaient, mais également d'acquérir des connaissances approfondies et un sentiment d'appartenance, leur donnant ainsi la possibilité de contribuer de manière significative aux efforts de réconciliation. En se saisissant de ces pratiques culturelles, les membres du Groupe consultatif ont réaffirmé leur dévouement à l'égard de la guérison, du respect mutuel et de la mise en valeur des systèmes de connaissances autochtones.

Consultations

L'un des rôles du Groupe consultatif est de se faire le porte-parole de tous les jeunes de la province, en permettant à ceux qui ne sont pas entendus de faire entendre leur voix. Tout au long de l'année, ses membres ont été sollicités par divers organismes œuvrant auprès des jeunes pour des consultations sur toute une série de sujets touchant directement les enfants et les jeunes. Au cours de la dernière année, le Groupe consultatif a mené des consultations en présentiel avec le conseil de police de Winnipeg, l'Office régional de la santé de Winnipeg (Soins communs), le Service de règlement des litiges familiaux (Justice Manitoba), l'équipe de recherche du Bureau, EmpowerMen (Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc.) et la Direction des services de protection des enfants. Toutes ces consultations ont donné lieu à un dialogue constructif dont l'objectif ultime était d'améliorer les services destinés aux enfants et aux jeunes du Manitoba.

Éducation du public

L'objectif principal de l'équipe responsable de l'éducation du public au sein du Bureau est de sensibiliser davantage le public aux droits et aux réalités des enfants, des jeunes et des jeunes adultes du Manitoba. Cela se fait de différentes manières, notamment au moyen de présentations et de consultations au sein de la communauté; de nos réseaux sociaux; de l'établissement de relations avec les fournisseurs de services, les médias et les collectivités; et de la publication de rapports spéciaux.



L'équipe responsable de l'éducation du public au sein du Bureau

Plus de 1 500

enfants ayant participé au Mois de la lecture

17

webinaires destinés aux fournisseurs de services et au Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes

4

collaborations dans le cadre de projets avec d'autres équipes du Bureau

42

Traduction des articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dans trois langues autochtones (cri, ojibwé et michif)

59

présentations proposées aux fournisseurs de services et à la communauté

2

rapports spéciaux dont le lancement a été coordonné

1

cahier à colorier conçu pour les enfants et les jeunes qui visitent les locaux du Bureau



Des élèves de l'école East Selkirk Middle School ont participé à des activités axées sur les droits à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant

La collaboration, un élément central des projets du Bureau

L'équipe responsable de l'éducation du public a la chance de travailler aux côtés de toutes les équipes du Bureau, et la collaboration est cruciale pour mener à bien notre mission. Cette année, parmi les projets majeurs sur lesquels nous avons travaillé, citons les suivants :

- Le projet *Innagakeyaa Bimadizewin (Vers une bonne vie)*, qui comprenait des déjeuners-conférences, la rédaction et la révision de documents, l'assistance lors d'événements, et bien plus encore;
- le projet *La vérité des jeunes*, qui comprenait la révision et la relecture de textes, la supervision des travaux de conception graphique, la collaboration à l'organisation d'événements et le soutien logistique; et
- la Journée nationale de l'enfant, dans le cadre de laquelle nous avons apporté notre soutien à l'équipe de mobilisation des jeunes pour la planification et l'organisation de l'événement, et pris des photos qui témoignent de l'ambiance dynamique de la journée.

Cette collaboration s'est également étendue à la rédaction de deux énoncés de préoccupation, à diverses présentations et à d'autres tâches quotidiennes, selon les besoins.

La lecture permet de mieux connaître les droits des enfants

Depuis plusieurs années, notre équipe organise des séances de lecture à l'intention des élèves de tout le Manitoba dans le cadre du Mois de la lecture. Si le dialogue occupe une place prépondérante dans cette initiative, notre objectif principal est de sensibiliser les jeunes à leurs droits tels qu'ils sont énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Pour ce faire, nous proposons une vaste sélection d'ouvrages consacrés aux droits de l'enfant, nous établissons un lien entre les récits et les droits de l'enfant, et nous interagissons avec les élèves dans le contexte de discussions et de jeux.

En février et mars 2026, nous avons pu nous rendre dans 34 écoles du Manitoba et rencontrer près de 1 600 élèves! Nos initiatives de sensibilisation nous ont menés à Winnipeg, à Oak River, à Rivers, à Pierson, à Waskada, à Benito, à Winnipegosis, à Teulon et à Hartney. Merci aux formidables éducateurs qui nous ont accueillis dans leur école!

Saviez-vous que nos affiches sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sont offertes en anglais, en français, en cri, en ojibwé, en michif et en braille?
Contactez-nous pour obtenir des affiches sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant :
manitobaadvocate.ca/fr/



Sonia Babyak, agente des services de défense des droits, a fait la lecture aux élèves de l'école Wellington dans le cadre du Mois de la lecture

De nouvelles enseignes apportent plus de clarté aux bureaux de Thompson

La confirmation de l'installation définitive de nos bureaux à Thompson a fait de cette année le moment idéal pour renouveler les enseignes de notre local au centre commercial City Centre. Ces bureaux sont partagés avec le Bureau de l'ombudsman du Manitoba; nos équipes de communication ont donc collaboré pour créer des enseignes qui correspondent à la nouvelle identité visuelle des deux organismes et qui indiquent plus clairement que ceux-ci exercent leurs activités dans un même espace.



Nouvelles enseignes au bureau de Thompson

Le comité de rédaction met en lumière des violations des droits

Cette année, l'équipe responsable de l'éducation du public a pris l'initiative de créer un comité de rédaction au sein du Bureau. Ce comité a pour objectif de cerner les problèmes actuels auxquels sont confrontés les jeunes et leurs familles au Manitoba, et de les porter à l'attention du public en publiant des articles d'opinion. Ce comité est composé de membres issus de l'ensemble du Bureau et ayant des parcours variés qui couvrent l'ensemble des domaines d'activité de notre bureau.

Vous voulez continuer d'avoir de nos nouvelles?

Veuillez communiquer avec nous à l'aide des liens ci-dessous pour bénéficier d'une présentation sur le Bureau ou la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Nous proposons également des ateliers sur la mobilisation des jeunes.

info@manitobaadvocate.ca

manitobaadvocate.ca/fr/

Suivez le Bureau sur les médias sociaux

Facebook.com/ManitobaAdvocate

TikTok.com/@manitoba_advocate

Instagram.com/manitobaadvocate

YouTube.com/@ManitobaAdvocate

LinkedIn.com/company/mbadvocate

Recherche et assurance de la qualité

Recherche

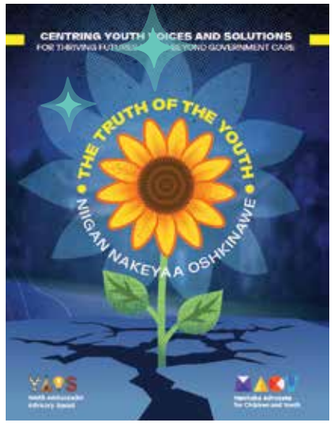
Le programme de recherche favorise des changements fondés sur des données probantes en menant et en soutenant des initiatives de recherche de grande qualité, notamment des exposés de politique, des rapports spéciaux exhaustifs, des documents de présentation formelle et des énoncés de préoccupation. Ce travail permet de contribuer à l'élaboration de politiques efficaces et de garantir que les services provinciaux destinés aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes du Manitoba restent adaptés à leurs besoins, accessibles et fondés sur les droits de l'enfant. En repérant les lacunes systémiques, l'équipe de recherche met en lumière des problèmes institutionnels plus généraux qui orientent souvent les priorités d'enquête et les rapports spéciaux du Bureau. En fonction des éléments de preuve recueillis, le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba transmet les conclusions de ses recherches et ses recommandations ciblées aux parties concernées, parmi lesquelles peuvent figurer des ministres provinciaux, des ministères, des corps dirigeants autochtones ou toute personne physique ou entité publique chargée de fournir des services désignés aux jeunes du Manitoba.



Les équipes de recherche et d'assurance de la qualité du Bureau







Faits saillants du programme de recherche

Au cours de l'exercice 2025–2026, l'équipe de recherche :

- a collaboré avec l'équipe d'assurance de la qualité pour mettre au point et valider un guide complet consacré à la planification, à la rédaction et à la publication de rapports spéciaux;
- a participé à la phase 2 du projet de plateforme CARe RTP (Childhood Adversity and Resilience Research Training Platform);
- a poursuivi sa collaboration avec des partenaires locaux dans le cadre d'une initiative menée par les populations autochtones et la communauté ayant pour objectif de réduire les décès de nourrissons pendant leur sommeil, notamment en corédigeant une tribune libre publiée en mars 2026;
- a soutenu le programme de mobilisation des jeunes et le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs dans la conception de projets de publication menés par les jeunes;
- a mené des analyses quantitatives et thématiques dans le cadre du dossier spécial *Natawihisowin Oci Maskikiya (Guérir grâce aux médecines)*;
- a collaboré avec le conseil de police de Winnipeg et aidé le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs à formuler des recommandations fondées sur les points de vue des jeunes pour le plan stratégique 2026–2030 du conseil;
- a rédigé un énoncé de préoccupation appelant à ce que les droits et les besoins des jeunes soient pris en compte en priorité dans les efforts de préparation, d'intervention et de rétablissement liés aux feux de forêt;
- a participé activement en tant que membre de l'équipe du projet *Innagakeyaa Bimadizewin (Vers une bonne vie)*, en collaborant avec les groupes de travail, en apportant son soutien à la série de déjeuners-conférences « Renforcer les liens » et en contribuant à l'élaboration de la Trousse du collaborateur;
- a apporté un soutien continu en matière de recherche aux programmes suivants : Services de défense des droits, Mobilisation des jeunes, Enquêtes et examens portant sur les décès d'enfants, et Examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves.

Rapport spécial : Niigan nakeyaa Oshkinawe (La vérité des jeunes) : Mettre l'accent sur les voix et les solutions des jeunes pour leur permettre de s'épanouir dans le cadre des services du gouvernement et au-delà, pour un avenir prospère

En mars 2026, avec le soutien de l'équipe de recherche, le Groupe consultatif des jeunes ambassadeurs a publié le tout premier rapport du Bureau rédigé par des jeunes, intitulé *La vérité des jeunes : Mettre l'accent sur les voix et les solutions des jeunes pour leur permettre de s'épanouir dans le cadre des services du gouvernement et au-delà, pour un avenir prospère*. L'équipe de recherche a apporté ses conseils et son soutien au Groupe consultatif tout au long du projet, notamment pour la préparation du lancement du rapport.

Assurance de la qualité

Le programme d'assurance de la qualité a pour objectif d'évaluer, de structurer et de renforcer les activités, les politiques et les pratiques internes du Bureau afin d'améliorer l'intégrité de l'organisme et l'efficacité des services. L'équipe d'assurance de la qualité suit l'évolution de la législation à l'échelle régionale, nationale et fédérale afin d'analyser son incidence sur le bien-être et les droits des jeunes du Manitoba. L'un des piliers fondamentaux de l'assurance de la qualité consiste à suivre de manière systématique la manière dont les acteurs gouvernementaux donnent suite aux recommandations formulées dans les rapports spéciaux et les enquêtes du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, et les mettent en œuvre. Par ailleurs, cette équipe gère l'architecture de données du Bureau et analyse les ensembles de données internes afin de répondre aux demandes d'informations internes et externes et de garantir une reddition de comptes fondée sur les données à tous les échelons de l'organisme.

Faits saillants du programme d'assurance de la qualité

Voici certains des points saillants du programme d'assurance de la qualité au cours de l'exercice 2025-2026 :

- a apporté son soutien à l'équipe de direction en réalisant des analyses de données et en préparant des documents d'information sur des questions touchant les enfants, les jeunes et les jeunes adultes;
- a collaboré avec l'équipe de recherche pour perfectionner et lancer *La promesse des graines*, le nouveau modèle de suivi des recommandations du Bureau;
- a poursuivi la révision et le renforcement des politiques et procédures internes;
- a dispensé une formation et apporté un soutien en matière de gestion de l'information à l'ensemble de l'organisme;
- a contribué à des initiatives menées à l'échelle du Bureau, notamment à la rédaction d'énoncés de préoccupation et de rapports spéciaux;
- a mené l'examen législatif continu de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes;
- a analysé 29 soumissions de mise en œuvre des recommandations analysées en vertu du nouveau modèle de suivi des recommandations *La promesse des graines*;
- a recueilli, validé et analysé des données internes afin d'étayer les rapports annuels et le fonctionnement des programmes;
- a mis au point, en collaboration avec l'équipe de recherche, un nouveau processus pour réexaminer les recommandations formulées il y a plus de cinq ans.

Examen législatif de la Loi

Depuis janvier 2025, le Bureau rencontre des représentants du gouvernement afin d'examiner les propositions de modifications à la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes dans le cadre de l'examen quinquennal prévu par celle-ci. Au cours de l'automne, le Bureau a commencé à recevoir des informations indiquant que la proposition législative avait été rédigée et que les travaux avaient débuté en vue de l'élaboration d'un projet de loi qui serait présenté lors de la séance législative du printemps 2026. Le projet de loi no 23, intitulé « Loi modifiant la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes », a été présenté au Bureau en février 2026, vers la fin du processus législatif, puis a franchi toutes les étapes restantes – de la première lecture, le 10 mars, à la sanction royale au cours de l'exercice 2026-2027. *La Loi modifiant la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes* :

- élargit le préambule de la Loi afin de reconnaître explicitement les droits et la dignité des enfants et des jeunes de toutes les identités de genre, y compris les jeunes bispirituels, transgenres et non binaires;
- ajoute des références à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que principes directeurs pour les services destinés aux enfants et aux jeunes;
- confère au protecteur des enfants et des jeunes le pouvoir de conclure des accords avec des ministères et des fournisseurs de services qui pourront l'aider à s'acquitter de ses missions de défense des droits et de surveillance;
- autorise expressément le protecteur des enfants et des jeunes à promouvoir et à défendre les principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant;
- prévoit un examen législatif officiel de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes tous les sept ans.

Mise à jour des politiques et procédures à l'échelle du Bureau

En juillet 2025, le Bureau a publié un document actualisé et exhaustif regroupant les politiques et procédures applicables à l'ensemble de ses services, dans le but de renforcer et de clarifier les pratiques dans plusieurs domaines clés. Cette mise à jour témoigne de notre engagement en faveur de l'amélioration continue et tient compte des nouvelles priorités, des obligations légales et des commentaires formulés par le personnel.

La promesse des graines – Conception et suivi des recommandations du Bureau

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes s'est vu attribuer la responsabilité du suivi de la mise en œuvre des recommandations qu'il a émises lors de la promulgation de la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes* en mars 2018. Depuis lors, nous nous sommes engagés dans le processus de suivi avec des intentions honorables et l'objectif de transformer les services destinés aux enfants et aux jeunes au Manitoba. Le temps qui passe a révélé la nécessité d'un changement, la nécessité de s'engager dans un cheminement fait d'écoute, de réflexion et d'apprentissage afin de mettre en place un processus transformationnel permettant d'obtenir des résultats transformationnels.

Ainsi, en février 2026, le Bureau a officiellement lancé un modèle actualisé pour la conception et le suivi des recommandations, intitulé *La promesse des graines : Cultiver les relations et les changements profonds par la conception et le suivi des recommandations du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba*. Ce modèle modifie fondamentalement la façon dont nous défendons et faisons progresser les droits et le bien-être des jeunes partout dans la province.

Le modèle La promesse des graines contribue à susciter les changements transformationnels nécessaires à la réalisation pleine et équitable des droits des enfants dans l'ensemble du Manitoba. Ce modèle a pour but d'aider le Bureau à mettre l'accent sur les relations et à les approfondir, à favoriser l'apprentissage et les bienfaits mutuels et à mettre en place des pratiques, des systèmes et des structures qui brisent les dynamiques de pouvoir inéquitables et se rapprochent plus de la justice sociale, de l'équité, de l'autodétermination et du bien-être collectif.

Cycle 1

Tout au long de l'exercice 2025–2026, le Bureau s'est activement consacré à la mise en œuvre de l'initiative *La promesse des graines*. Nous avons commencé par fournir à nos partenaires gouvernementaux (Comité de planification des mesures donnant suite aux recommandations du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba) des guides de mise en œuvre concernant 29 des recommandations formulées précédemment par le Bureau dans ses rapports spéciaux.

Les propositions du gouvernement ont été reçues en octobre 2025. Dans le cadre de leur réponse aux recommandations, nos partenaires gouvernementaux avaient pour obligation de fournir des informations dans les quatre domaines suivants :

1. **Indiquez les mesures prises pour donner suite à cette recommandation.**
2. **Indiquez les répercussions concrètes que ces mesures ont eues (ou devraient avoir) sur les enfants, les jeunes et les jeunes adultes du Manitoba.**
3. **Énumérez le ou les facteurs ayant facilité ou entravé la mise en œuvre de la recommandation en question, y compris les questions capacitaires, institutionnelles, systémiques, procédurales, politiques, financières ou autres.**
4. **Indiquez les possibilités de collaboration avec le Bureau pour faire progresser la recommandation en question.**

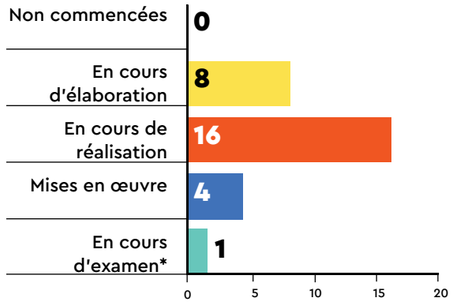
Ce format s'inscrit dans la lignée des principes qui guident *La promesse des graines* et permet au Bureau de suivre l'avancement d'une recommandation et de déterminer quels facteurs, le cas échéant, l'empêchent d'atteindre son plein potentiel.

Au cours de ce premier cycle, le protecteur des enfants et des jeunes a constaté que les réponses apportées aux recommandations étaient globalement favorables; elles fournissaient des explications détaillées sur la manière dont ces recommandations étaient mises en œuvre et sur la façon dont les enfants et les jeunes pourraient ressentir les retombées des mesures prises par le gouvernement. Il existe certes encore des réponses concernant la mise en œuvre des recommandations dans lesquelles le protecteur des enfants et des jeunes n'était pas d'accord avec les progrès signalés ou exprimait des préoccupations quant à l'absence de mesures déclarées en vue de la mise en œuvre d'une recommandation. Des discussions ont eu lieu avec les partenaires gouvernementaux afin de trouver des solutions permettant d'assurer des avancées positives à l'avenir.

L'état d'avancement des recommandations est analysé de deux manières : tout d'abord, en déterminant si les **mesures** de mise en œuvre de la recommandation **n'ont pas encore été commencées**, sont **en cours d'élaboration**, sont **en cours de réalisation** ou ont été **mises en œuvre**. Deuxièmement, les **progrès** sont évalués selon qu'ils ont **régressé**, **progressé** ou **stagné**.

Il reste encore beaucoup à faire concernant ces recommandations, y compris à l'intérieur même du Bureau. Les recommandations dont la date de publication remonte à plus de cinq ans feront l'objet d'un processus d'examen afin de vérifier leur pertinence et leur viabilité actuelles. *La promesse des graines* met un point d'honneur à veiller à ce que les personnes concernées par une recommandation puissent faire entendre leur voix, tant au moment de l'élaboration de celle-ci que pour souligner la nécessité de la maintenir afin d'améliorer la vie des enfants et des jeunes du Manitoba.

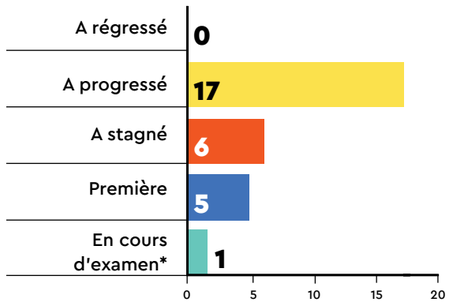
Mesures





**La mention « En cours d'examen » désigne une recommandation pour laquelle il est proposé de clore le dossier sans mise en œuvre, car celle-ci fera l'objet d'un processus d'examen approfondi.*

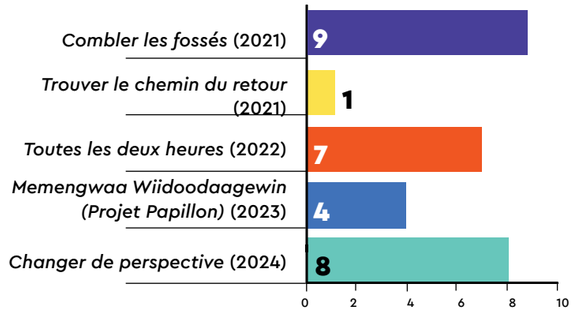
Progrès





***Il s'agit de recommandations qui font l'objet d'une première analyse, et pour lesquelles il n'existe donc aucun point de référence permettant de mesurer les progrès réalisés.*

Rapports contenant des recommandations analysées



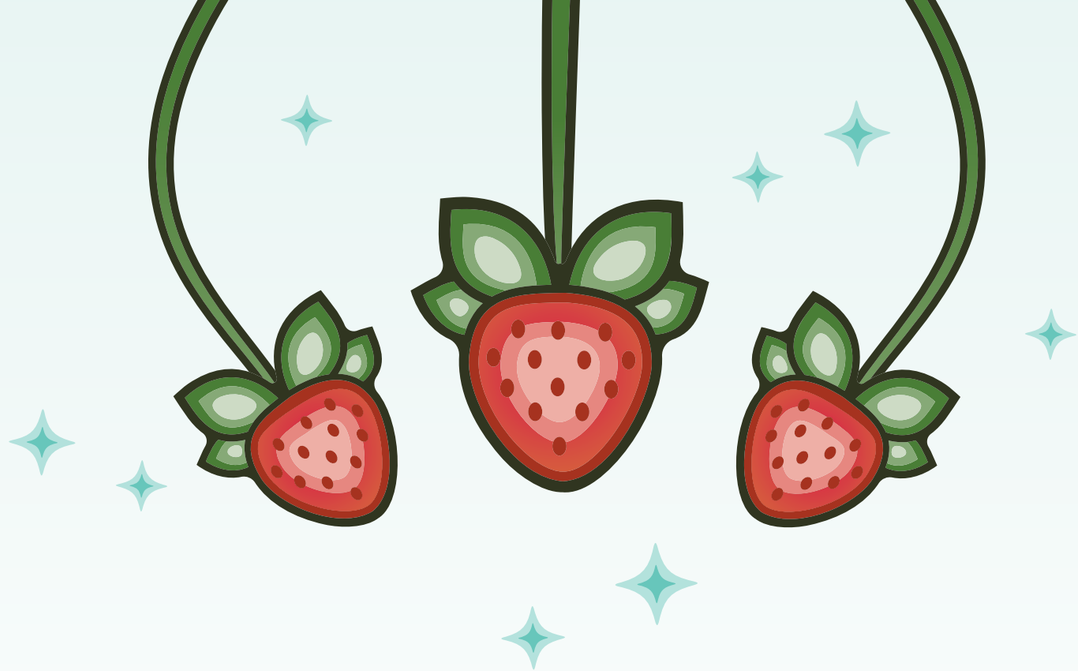


Une description détaillée des mesures prises et de l'état d'avancement de chaque recommandation sera accessible en ligne via l'outil de suivi des recommandations du Bureau.

Plan de services et priorités stratégiques

Conformément aux articles 29 et 30 de la Loi, le protecteur des enfants et des jeunes doit établir un plan de services présentant les objectifs et les mesures de rendement fixés dans le rapport annuel du Bureau.

La section qui suit présente les indicateurs de rendement clés utilisés pour suivre les progrès du Bureau dans chaque orientation stratégique au cours de l'exercice écoulé.



Pilier 1 : Renforcer les relations, la sensibilisation et la reddition de comptes

L'une des priorités du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba consiste à renforcer les relations, à faire connaître son mandat par des mesures de sensibilisation stratégiques et à responsabiliser les systèmes au service des enfants et des jeunes en publiant des rapports spéciaux, des énoncés de préoccupations et des recommandations fondées sur des données probantes.

OBJECTIF	CIBLE 2025–2026	CHIFFRES RÉELS
Stratégie de sensibilisation du programme d'éducation du public	Phase 3 (O/N)	O
Stratégie de mobilisation des jeunes	Phase 3 (O/N)	O
Publication de rapports spéciaux	2	2
Publication d'énoncés de préoccupations	2	2
Suivi et rapport sur la mise en œuvre des recommandations	1	1*
Rapport annuel	(O/N)	O

**Au cours du présent exercice, nous avons reçu des rapports de suivi de la part des secteurs et intervenant; toutefois, comme il s'agissait du premier cycle dans le cadre du nouveau modèle La promesse des graines, nous avons eu besoin de plus de temps pour examiner ces documents et demander des précisions supplémentaires. Le présent rapport comprend un résumé des progrès accomplis.*

Pilier 2 : Excellence du service

Nous nous engageons envers l'excellence et la réactivité des services en fixant des objectifs, en favorisant l'amélioration continue et en menant des interventions opportunes, cohérentes et efficaces qui s'appuient sur les pratiques exemplaires.

OBJECTIF	CIBLE 2025–2026	CHIFFRES RÉELS
Mettre à jour les normes internes pour assurer une certaine cohérence dans la prestation des services :	Phase 3 (O/N)	O
• pourcentage de nouvelles demandes de services de défense des droits qui reçoivent une réponse dans un délai d'un jour ouvrable	90 %	84 %
• pourcentage d'examens portant sur les décès d'enfants effectués dans les 12 mois suivant le décès	90 %	95 %
• pourcentage d'examens portant sur les cas de blessures graves effectués dans les 12 mois suivant la blessure grave	80 %	96 %
• pourcentage d'enfants et de jeunes déclarant être mieux informés sur les droits de l'enfant après une présentation	80 %	S.O.*
Mettre à jour le modèle de suivi des recommandations	Phase 2 (O/N)	O

**Nous réexaminons actuellement la manière dont nous évaluons l'incidence de nos initiatives de sensibilisation en présentiel. De ce fait, les données n'ont pas été recueillies de manière systématique au cours de l'exercice 2025–2026.*

Pilier 3 : Travail tenant compte des traumatismes et culturellement inclusif

Les occasions ne manquent pas pour nous assurer que notre travail s'effectue selon une approche tenant compte des traumatismes, anti-oppressive et culturellement inclusive. Ce faisant, nous cherchons à fournir des services et des espaces sûrs pour tous les enfants et les jeunes.

OBJECTIF	CIBLE 2025–2026	CHIFFRES RÉELS
Réviser, adapter et mettre à jour les politiques et procédures ainsi que les descriptions de postes pour tous les programmes	Phase 3 (O/N)	Partiellement mise en œuvre*
Renforcer la collaboration et les consultations avec les systèmes au service des enfants et des jeunes et les parties concernées	Phase 3 (O/N)	O
Adapter les services et les espaces pour s'assurer qu'ils tiennent compte des traumatismes et qu'ils sont culturellement inclusifs, respectueux, sensibles et sûrs pour les clients et le personnel	Phase 3 (O/N)	O

**Les travaux de révision des descriptions de poste pour l'ensemble des programmes se poursuivent.*

Pilier 4 : Réconciliation et pratiques réparatrices

Nous reconnaissons le rôle que nous jouons dans la vérité, la réconciliation et les pratiques réparatrices afin de décoloniser nos services. Ce faisant, nous nous engageons à honorer les manières de savoir, d'être et de travailler des Autochtones.

OBJECTIF	CIBLE 2025–2026	CHIFFRES RÉELS
Mettre à jour notre cadre de travail en matière de vérité et de réconciliation et travailler en collaboration avec les jeunes, leurs familles, les communautés, les fournisseurs de services et les corps dirigeants autochtones	Phase 3 (O/N)	N
Intégrer les services des gardiens du savoir et des aînés dans tous les programmes et domaines de services	Phase 3 (O/N)	O
Tenir régulièrement des réunions du Conseil des aînés	4	4
Organiser des formations pour le personnel sur la sensibilisation et les compétences culturelles, des possibilités d'apprentissage et des activités en contact avec la terre	8	10
Intégrer l'embauche préférentielle des Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) dans toutes les nouvelles offres d'emploi	100 %	100 %

Rapport financier 2025–2026

Frais de fonctionnement – 2 673 000 $*

Salaires et avantages sociaux – 5 875 000 $

8 548 000 $ au total

**Au cours du présent exercice, le Bureau a obtenu l'autorisation de dépenser 1 329 000 dollars au titre des frais de fonctionnement ponctuels liés au déménagement.*

NOTRE ÉQUIPE

au 1er septembre 2026



ÉQUIPE DE DIRECTION

Sherry Gott
Protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba

Rachel Charette
Protectrice adjointe des enfants et des jeunes du Manitoba, chargée des enquêtes, de la recherche, de l'assurance de la qualité et de l'éducation du public

Kelly Gossfeld
Protectrice adjointe autochtone des enfants et des jeunes du Manitoba, chargée des services de défense des droits, de la mobilisation des jeunes ainsi que des finances et de l'administration

Ebu Onyelechie
Coordonnateur général

GESTION

Cyndi Menke
Gestionnaire, finances et administration

Dr Matthew Maher
Gestionnaire, recherche et assurance de la qualité

Jamie Robinson
Gestionnaire, examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves

Joanne Lysak
Gestionnaire, services de défense des droits

Kirstin Magnusson
Gestionnaire, services de défense des droits et mobilisation des jeunes

Lindsay Ridgley
Gestionnaire, éducation du public

Tanis Hudson
Gestionnaire, programme d'enquêtes et d'examens portant sur les cas de décès d'enfants

SPÉCIALISTE DE LA CULTURE AUTOCHTONE

Lauren Prince

GESTION

Joan Machendagoos
Adjointe administrative

Angela Kolaski
Commis principale

Lisa Robinson
Commis principale

Taylor Fileccia
Commis principale

SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS

Brittney Mikolayanko
Agente des services de défense des droits

Chelsea Jarosiewicz
Agente des services de défense des droits

Debra De Silva
Agente des services de défense des droits

Jogrett Senesie
Agente des services de défense des droits

Krista Rey
Agente des services de défense des droits

Mae Choo-Mah
Agente des services de défense des droits

Margherita Gagliardi
Agente des services de défense des droits

Marya Bryn-Bear
Agente des services de défense des droits

Melissa Richardson
Agente des services de défense des droits (en congé)

Mia Faircloth
Agente des services de défense des droits

Rachel Simpson
Agente des services de défense des droits

Sonia Babyak
Agente des services de défense des droits

Stacy Moore
Agente des services de défense des droits

Darlene Spence
Agente des services de réception et d'évaluation des demandes

Alexandra Guemili
Spécialiste de la défense systémique des droits

ENQUÊTES ET EXAMENS PORTANT SUR LES DÉCÈS D'ENFANTS

Anna Los
Enquêtrice

Kayla Marcq
Enquêtrice

Leigh Enns
Enquêtrice

Sarah Benson
Enquêtrice

Whitney Moore
Enquêtrice

EXAMENS ET ENQUÊTES PORTANT SUR LES CAS DE BLESSURES GRAVES

Benji Greenberg
Enquêtrice sur les cas de blessures graves

Claudette Reid
Enquêtrice sur les cas de blessures graves

Erin O'Driscoll-Martens
Enquêtrice sur les cas de blessures graves

Jennifer Weger
Enquêtrice sur les cas de blessures graves (en congé)

Kate Kelly
Enquêtrice sur les cas de blessures graves

Katherine Turner
Enquêtrice sur les cas de blessures graves

Kelsey Williams
Enquêtrice sur les cas de blessures graves

ÉDUCATION DU PUBLIC

Karlee Campbell
Coordinatrice de l'éducation du public

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Alison Carrey Bilous
Analyste principale de la politique

Julie Olivier
Analyste principale de la politique (en congé)

RECHERCHE

Gen Sander
Chercheuse

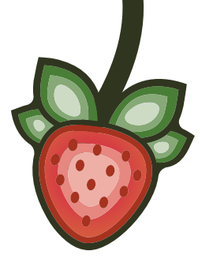
Gloria Olisenekwu
Chercheuse

Samantha Hanson
Chercheuse

MOBILISATION DES JEUNES

Jon Skrypnyk
Coordonnateur, mobilisation des jeunes

Justin Hogue
Coordonnateur, mobilisation des jeunes



Remarques :

Remarques :





Manitoba Advocate
for Children and Youth

1 800 263-7146

info@manitobaadvocate.ca
ManitobaAdvocate.ca/fr/

320, rue Donald, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3B 2H3